ADRESSE

ET

PROJET GÉNÉRAL,

DÉDIÉ A LA NATION,

PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE NATIONALE
ET AU ROI DES FRANÇAIS,

PAR PALLOI,

Architecte-Entrepreneur.

LE ONZE MARS M. DCC XCII,

(L'an 4 de la Liberté).

La Revolution abat, et reproduit !
Tout à la fois, et sublime et cruelle.
Elle honore ses mœurs, comme elle les détruit.
Sa gloire peut finir, comme elle est immortelle !

Gouvernants décidez ! et fixez son bonheur !
Recréez Protégez les arts et le génie.
Ils reclament de vous leur antique splendeurs !
Et par de sages loix eternisez sa vie.

PROJET

DÉDIÉ A LA NATION FRANÇAISE,

Et présenté à l'Assemblée Nationale et à Louis XVI, Roi des Français, le 11 mars 1792, l'an 4 de la liberté, pour être mis au concours.

Monument à élever à la Gloire de la Patrie, au Courage des Législateurs et au Triomphe de la Liberté conquise, pour fixer l'époque de la nouvelle Constitution, le tout à ériger sur les terreins de la Bastille, l'Isle-Louvier, Arsenal, Célestins et dépendances.

Remis au Roi le modèle en petit du Projet Général, sur plateau de six pieds, sur trois et sous verre, pour marquer

toute la superficie ; plantation et construction du Projet ; avec les plans, coupes, profils, élévation, en tableau de quatre pieds sur deux, et le modèle de la colonne de quatre pieds de haut, en plâtre sur plateau.

Déposé les mêmes tableaux et modèles de la colonne seulement, au Comité d'instruction publique, au Ministre du pouvoir exécutif, au Directoire du Département, à la Commune de Paris et aux Electeurs de 89, en rendant le compte de la mission dont j'ai été chargé.

Plus, fait hommage de quatre-vingt-deux modèles de la colonne en plâtre, avec la gravure des plans, coupes, profils, élévation et programe, pour être envoyés aux quatre-vingt-deux chefs-lieux des Départemens du Royaume, afin de mettre tous les artistes de la France en mouvement pour le bien de la Patrie.

Echelle de 1 2 3 4 5 6 Toises.

Vue en Perspective du Monument à érigé sur les ruines de la Bastille).

LEGISLATEURS,

Le Génie, l'Agriculture, l'Art militaire, les Sciences et les Mœurs doivent leurs progrès et à la protection et à l'encouragement qu'on leur accorde, et c'est à vous qu'ils doivent rendre grace de l'heureuse révolution qu'ils éprouveront sans doute. Faites qu'en parlant de Paris et de la Révolution française, l'on dise de cette grande Cité, il y eut un Sénat, où naquirent la régénération des principes des mœurs et la vertu des bonnes loix; et où l'on a protégé et encouragé le bon goût de l'architecture! Il faut des monumens pour en éterniser l'époque; faites, Sénateurs français qui composez cette enceinte, donner essort aux lumières des artistes, et appuyez le génie bienfaisant du roi qui a guidé mon idée patriotique : il m'a renvoyé vers vous pour que vous applaudissiez à un projet auquel il a bien voulu applaudir sans en arrêter l'exécution, puisque c'est à vous à rendre les décrets qu'il doit sanctionner. Les vues de ce monarque, sans doute, sont de consolider et affermir cette grande Nation, par de sages loix et des projets utiles; mais mis au concours, afin de ne point commettre d'erreur. Faites le bien, Législateurs, et vous donnerez à l'Europe l'exemple des vertus pour le peuple de l'univers. C'est le motif du projet que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Législateurs, oubliez-vous le champ de bataille, où les Français cueillirent les premiers lauriers. Il faut de l'encouragement tant au génie, qu'aux actions héroïques; les Français ne seroient pas ce qu'ils sont aujourd'hui, et ils n'auroient pas le bonheur de vous posséder dans ce Sénat, sans cette mémorable époque.

Je viens donc, Représentans de cette grande Nation, comme artiste, vous prier de vous joindre aux vues du roi, pour l'embellissement de ce quartier, et vous rappeler qu'il a été oublié depuis sa victoire ; tous projets ont été écartés jusqu'alors. Il a cependant besoin plus que tout autre d'être embelli par une nouvelle distribution ; après la chute de cette informe masse, il y faut quelques beaux monumens, quelque effort de l'art, qui appelleroient les étrangers. Ils se demanderoient, où donc étoit cette forteresse odieuse, *époque de la liberté du monde*? Ce quartier se trouvera régénéré en ne laissant de débris de cet antre inexpugnable, que les traits sur le pavé qui figurera le plan de cette forteresse dans sa longueur et largeur, dans ses mêmes proportions. Tel est l'exposé du premier programe présenté à l'Assemblée Constituante, et remis entre les mains des représentans *Mirabeau* et *Barnave*, sur les tours même de la Bastille, au moment de son affaissement ; d'un autre côté, ce nouveau quartier et édifices, donneront beaucoup d'avantages aux propriétaires des faubourgs, qui ont tout sacrifié pour l'intérêt général, et qui le font journellement.

Comme artiste de la seconde classe, je viens payer le tribut de ma reconnoissance, en vous faisant hommage du fruit de mes travaux et de mes veilles. La nature n'a pas doué tous les hommes des mêmes talens ; mais tous les vrais Français doivent se disputer le desir de concourir à montrer leur effort et leur courage pour le bien de leur patrie. Quoique battu par les flots de l'intrigue, rien n'a pu arrêter mon génie inspiré par la liberté. Je vous offre ce foible ouvrage. Mes talens n'approchent pas de ceux qui pourront mériter le choix du Jury des arts ; aussi ai-je hasardé à mettre au concours. Que n'ai-je le mérite et le talent aussi bouillant que mes idées ! je vous rendrois avec plus de netteté ce

que mon civisme m'inspire. Puis-je au moins, en vous remettant ce projet, servir de base et être utile aux vrais Français, en donnant l'invention à ceux qui, par mérite supérieur, rendroient ce quartier plus agréable et plus intéressant par ses nouvelles dispositions. Je dépose avec les plans et modèles, un nombre suffisant de lumières pour faire connoître aux différens artistes des-départemens, la localité du terrein sur lequel est assis mon projet, travail et dépense que j'ai cru devoir faire, pour encourager les artistes qui se trouvent éloignés.

PROSPECTUS.

La Seine partage Paris en deux parties. Est-il, pour cette Capitale, de situation plus agréable, plus utile et plus salubre, si l'on vouloit tirer parti des avantages que cette rivière peut procurer d'un bout de ses rives à l'autre, tel on le voit dans un plan que j'ai présenté à l'assemblée constituante, à son arrivée à Paris, lorsqu'elle tint ses séances à la salle de Notre-Dame. Ses quais ne s'accordent nullement en parallèle; l'on voit un côté bien applani, de belles maisons, un superbe jardin, de belles promenades, un beau port, et l'autre côté n'est qu'un terrein aride, raboteux, présentant des précipices dont la terre est coupée à pic sans le moindre talus; des échopes construites çà et là, sans alignement, de plantation et de construction inégale, empêchent de voir la perspective et la longeur de la rivière. Combien de fois l'œil de l'étranger a-t-il été trompé et surpris par ces disproportions sans exemple.

Cetre différence ne provient que de l'ambition, de l'or-

gueil, de l'avarice, du caprice des hommes, de l'insouciance et de la mollesse chez les souverains, en n'honorant point la capitale de leur présence. Un beau monument a été jeté sur la rive du midi, le Louvre, ce chef-d'œuvre d'architecture; de l'autre côté et à l'exrêmité, le Cabinet d'Histoire Naturelle; chacun alors s'est empressé de construire; la porte St.-Bernard fut jetée à bas pour donner plus de dégagement à ce nouveau côté; il seroit trop long de détailler la progression des choses qui sont restées à l'abandon: en effet l'on a bâti çà et là, sans régularité, sans plan uniforme. Le Voyer est bien blâmable, ainsi que le Gouvernement et le Prévôt des Marchands, qui cependant tirent le vingtième des rétributions des bâtisses qui se font au compte du Gouvernement. Comment a-t-on pu laisser couler des siècles avec autant d'insouciance, qui semble détruire plutôt que d'embellir Paris? Il faut cependant applaudir au vœu de l'émigré Breteuil, par la suppression des barraques qui étoient sur les ponts. Eh! pourquoi ne continueroit-on pas? le Louvre nous en donne un exemple. A peine ce palais commençoit-il à s'élever que l'on voyoit construire à grand frais dans ces environs, de magnifiques hôtels, de belles maisons, et ce palais n'a jamais été fini: du même côté de la Seine, étoit un terrein à l'abandon, sur lequel était une Bastille informe qui déplaisoit aux regards du curieux observateur, en face de ce beau Louvre; il n'y a que depuis quelques années que l'on a élevé des hôtels; le nouveau pont va donner au quai d'Orsay son mérite. Combien l'étranger est étonné de voir cette Capitale si renommée, déserte dans plusieurs quartiers, et surchargée d'habitans dans d'autres.

Aujoud'hui qu'il est question de construire des places publiques, des édifices nationaux, des promenades, il faut y mettre toutes les commodités que la nature nous offre en

4.

5

1.

Echelle de 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 Toises

Côté du Faubourg de Gloire

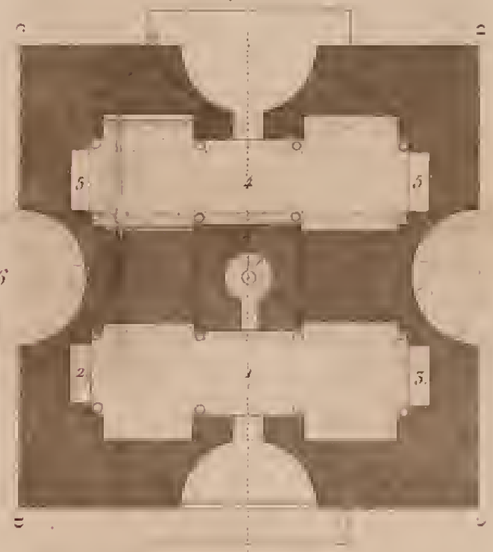

Côté du Boulevard.

Côté du Jardin de la Nation.

Côté de Paris.

2

Plan, Coupe, Profil et Elévation d'un Monument dédié à la Nation.

RENVÔIS DU DESSIN.

1 Plan de la Colonne
2. Elevation de la Colonne, du côté du Faub. de Gloire
3. Elevation vue sur la Ligne C.D.
4 Coupe de la Colonne prise sur la ligne A B.

RENVOIS DU PLAN

1. Corps de Garde d'Infanterie.
2 Salle d'Arrest.
3. Buché
4 Pied a terre de Cavalerie
5 Reservoir.
6. Fontaine.
7 Escalier.

joignant l'utile à l'agréable; c'est ce que je me suis efforcé de faire dans le plan général que j'ai présenté à l'Assemblée Constituante. J'ai cherché à rendre libre la circulation des deux extrémités de Paris; c'est une partie détachée que je traite avec plus d'étendue et mieux détaillée.

Le commerce étendu du faubourg St. Antoine et du faubourg St. Marcel, exige depuis nombre d'années un débouché ou passage sur la Seine, à la jonction des deux Boulevards; cet objet est non-seulement de la plus grande conséquence pour la Capitale, mais aussi pour les grandes routes. Les marchandises qui nous viennent d'Orléans, de Lyon, du ci-devant Poitou et de la Champagne, ne seroient plus voiturées par l'Isle Saint-Louis, ce qui fait faire un circuit considérable et qui n'est déjà que trop embarrassé, par l'enlèvement des vins et des bois, ce qui a occasionné des malheurs continuels; d'ailleurs, comme je viens de le dire, le commerce de ces deux faubourgs n'étant plus resserré, deviendroit très-florissant. Quel agrément pour l'habitant de ne plus rien trouver qui empêche son passage, de ne plus être forcé de se promener toujours sur le même lieu; il ne sera plus fatigué de rencontrer les mêmes objets; les marchands, les manufacturiers de ces deux faubourgs ayant un débouché pour leur commerce, seront non-seulement plus actifs, mais seront encore plus gracieux envers l'acheteur, que rien n'empêchera d'aller plus loin; les esprits se trouveront égaux, il n'y aura plus de distinction; le citoyen du faubourg St. Antoine sera le même que celui du faubourg St. Marcel; les marchands, quoiqu'ayant un commerce plus ou moins étendu, s'entr'aideront avec facilité; les gens à fortune se trouveront confondus avec ceux qui font un petit commerce; la classe la plus malheureuse se trouvera plus soulagée, il seroit même à propos que, dans toutes nos grandes villes,

les noms des faubourgs fussent supprimés, pour ne faire qu'une seule et même cité ; car il est de notoriété, que les rixes ne proviennent que par l'artisan indigent, qui se trouve en masse dans un trop petit circuit. Il est donc de l'intérêt d'un gouvernement que toutes les classes soient étendues dans une grande ville, par cela même que les gens aisés ne bâtissent pas tous dans un même quartier; car qui verroit un Parisien de la rue St. Honoré et un du faubourg St. Marcel, trouveroit, à fortune égale, ces deux hommes différens ; et c'est d'où proviennent les insurrections, par le peu d'accord des mœurs et des caractères.

Il faut donc tâcher de continuer d'embellir cette capitale par toutes sories de monumens publics, tels que des places, rues, quais, ponts et jardins agréables ; cette nouvelle opération feroit revivre différens quartiers, éviteroit les embarras continuels et les malheurs sans nombre; Paris seroit majestueux et représenteroit au moins la premiere ville de l'Empire François; les rues étant plus aérées seroient toujours propres et l'air plus salubre. Je désirerois qu'il vînt une ordonnance qui fixât définitivement les hauteurs des bâtimens, et cela suivant la largeur des rues ; la plus grande 50 pieds, la moyenne 40, celle après 30, la plus petite 20; que tous les bâtimens terreins, cours, jardins des marchés, fussent clos en mur et non en planche. Il est des parties de faubourgs que l'on croiroit être à cinquante lieues de Paris, tant les fermetures sont misérables ; et ce sont ces misérables constructions qui affoiblissent l'espèce humaine, et qui rendent l'homme brute.

Citoyens, artistes patriotes, donnons essor à notre génie; appelons vers nous les étrangers connoisseurs, en augmentant la Capitale d'hommes éclairés ; nous saurons apprécier et profiter de la beauté du sol de notre position, en joignant

la majesté à l'agréable, l'utile à la beauté ; faisons disparoître ces logemens étroits, obscurs et infectés, où l'homme, renfermé comme dans une prison, n'a que des idées sombres sans étendue, semblables au local qu'il habite, ce qui empêche les riches de visiter les quartiers que l'on appelle faubourg.

Les étrangers ne connoissent pas les faubourgs St. Jacques ni St. marcel, et l'on ne connoit celui de St. Antoine que par le besoin des habitans qui sont très-industrieux ; la largeur de leur rue est tout pour eux: il n'y avait que les faubourgs St. Germain, St. Honoré, qui étoient fréquentés, parce qu'ils étoient occupés par des riches. Ils empêchoient les étrangers d'aller dans cès quartiers, de façon qu'ils ne connoissoient Paris qu'au palais Royal, sur les Boulevards, aux spectacles.

Avantage.

Je me suis attaché particulièrement dans le plan que je me suis proposé à exécuter sur les terreins de la Bastille, de l'Arsenal, de l'Isle-Louvier, l'église des Célestins et dpendances, une place publique, un monument, une salle de spectacle, salle d'instruction publique, la continuation du boulevard un égoût couvert, pour jeter les eaux à la rivière, un jardin public, un port des magasins à blés, un pont de communication à l'autre extrémité, deux quais de communication, une Garre d'approvisionnemens maritimes, une distribution de local sur le terrein à vendre, sur l'emplacement de ces dépendances, où seroient écrites les rues dont les noms seroient analogues à la révolution ; l'Isle-Louvier seroit entourée d'un mur, et renfermeroit les magasins de poudre et salpêtres; dans le risque d'une explosion, le danger ne serait pas si grand qu'il pourroit l'être aujourd'hui ; la garde en sera plus sûre et moins dificile. Cette Isle contiendroit encore la fonte de

l'artillerie, les magasins de l'équipement militaire, un pont de communication de l'Isle-Louvier à l'Isle-Saint-Louis.

Ces terreins, vastes en partie ignorés, appartenant à la Nation, deviendroient un lieu riche et agréable, un endroit de population, de commerce, et Paris seroit le même d'un bout de la ville à l'autre, par quatre grands ports que je propose. Il y a eu différens projets sur le terrein de la Bastille; tous les artistes ont fait briller leurs génies, en multipliant leurs idées sur ce sol; les uns ont donné des plans de palais national les autres d'obélisques, ceux-ci de colonnes trajannes: c'est un superbe morceau d'architecture à imiter. Mais pourquoi toujours copier; laissons aller les artistes à Rome, et tâchons par nos goûts nouveaux de faire de Paris une seconde Rome. Il s'en faut que j'applaudisse aux folles dépenses des clôtures de cette capitale, mais on rendra justice au mérite des artistes qui ont contribué à l'ornement des bâtimens qui, par leur variation, ont rendu cette grande cité si agréable. Chaque entrée est autant d'arcs de triomphe; l'auteur en sera toujours considéré, M. *Le Doux*.

D'autres artistes ont présenté des projets de Garre, le Palais du Sénat, une place, un jardin public, et d'autres vouloient y établir une foire perpétuelle; tous ces projets sont grands, et sont dignes des citoyens libres et éclairés, et par des architectes célèbres, tels que les *Renard*, *Scélérie*, *Legrand*, *Chalgrin*, *Molinos*, *Peyre*, *Jalier de Savault*, *Brognard*, *Nouri*, *Guillaumot*, *Antoine*, *Aubert*, *Gondoin*, *Bellanger*, *Poyette*, *Petit*, *Radié*, ..., c'est à eux à fixer les premiers l'exemple, par des plans qui devront en tout temps fixer les regards de la postérité; je ne doute pas qu'ils présentent des projets.

Il seroit possible, entre la jonction des deux Boulevards, pour l'entrée du faubourg, d'élever un arc de triomphe re-

présentant toutes les époques mémorables de la révolution, les traits d'héroïsme de nos braves généraux. Dans le haut seroit érigé la statue équestre du premier roi constitutionnel, guidé par le génie, et à la place du terrein 5, 6, deux fontaines.

Nécessité.

Il faut donc ne s'occuper, en renonçant à un palais, que d'un monument à la gloire de la liberté, qu'en tout temps il fasse la honte des ennemis extérieurs de cette Londres qui prétend nous rivaliser, et rappelle par son image à nos neveux ce que nous avons fait, et ce qu'ils ont à faire pour conserver notre ouvrage; c'est dans ce moment où l'ennemi cherche à enlever nos propriétés, que nous devons lever une tête majestueuse, et lui en imposer en faisant disparoître les vestiges de notre ancienne servitude jusqu'à la plus basse fondation, par le comblement de cet affreux précipice, qui nous retrace encore les corps entiers de ce colosse, par le repaire de ces huit tours qui paroissent encore. Mettons-nous sur nos gardes, et méfions-nous de l'avenir; il n'y auroit rien d'impossible que la tyrannie fît revivre ce colosse formidable, et obligeât les Français des quatre-vingt-trois départemens à rapporter les parties qui formoient son ensemble, et qui leur ont été disséminées, pour leur rappeler à jamais les horreurs du despotisme. Commençons à ériger le monument que nous devons à notre nouvelle régénération.

Par le plan que j'ai présenté, j'anéantis tout, et j'y ajoute les pierres dont j'ai fait l'acquisition, pour élever le socle de la colonne de la liberté. C'est dans le moment où les souverains qui nous entourent nous cherchent la guerre, qu'il faut leur montrer que, forts de notre courage, notre persévérance, notre civisme, nous élevons un monument en dépit

des ennemis du bien public et des jaloux de la France ; et pour que l'exécution n'ait aucune interruption, nos armées les défendront. Oui, il faut que la colonne de la liberté soit érigée sur les décombres du despotisme, la depenses n'est pas assez considérable ; une somme de 6000 livres par département fera les frais : et quel est le directoire qui se refuseroit à cette modique somme, puisqu'il y a eu des départemens qui ont offert, lors de l'envoi des modèles de la Bastille, jusqu'à 3000 livres (1).

Cette colonne sera le point de raliement, et nos ennemis verront que notre hardiesse prouve notre courage. Je promets l'entière exécution pour la fin dela campagne prochaine, la base en étant déjà fondée. Si toutefois le projet de colonne est accepté, ce sera pour moi la plus belle récompense; non mon projet, parce que je ne me crois pas le seul capable, mais celui d'exécuter celui qui aura été choisi.

Si l'assemblée nationale décrète l'exécution de ce monument, j'écrirai aux quatre-vingt-trois départemens de m'envoyer quatre ouvriers, dont deux tailleurs de pierre, un Limousin ou maçon, et un garçon, afin que chaque département ait contribué par leurs concitoyens à l'érection d'un monument à la gloire de la Nation française.

Je vais donc donner un détail, et développer les avantages de tout mon projet, sans ambition pour le géneral, trop heureux si je puis élever la colonne de la liberté, comme entrepreneur. Je prie l'Assemblée nationale d'accepter le plan le plus exactement levé, afin que tous les artistes de la France puis-

---

(1) Il en est qui ont offert plus, et que j'ai refusé. L'on trouvera la lettre que j'ai adressée à ce sujet dans mon compte rendu, et des réponses avantageuses que j'ai reçues de chaque directoire, de la conduite irréprochable qu'ont eu les personnes que j'ai chargées de cette mission honorable.

sent concourir, sur le surplus, tant pour la distribution du terrein, la plantation du jardin, la construction du pont et les travaux des quais, magasins à blé, arsenal, salpêtre, artillerie et magasin à poudre, étant un terrein national. Je prie chaque de ses membres de peser dans leur sagesse les circonstances présentes, et de juger si les départemens favoriseroient ma demande, en proposant le paiement de ces 6000 liv. par douzième, de mois en mois, qui ne nuiroient sûrement pas aux dépenses extraordinaires pour soutenir la guerre.

Quelle gloire pour les représentans de cet Empire, d'avoir, dans le cours de leur législature, supporté le fléau de la guerre, et érigé la colonne de la Liberté : que ce monument simple, seroit prêt à recevoir le trophée des victoires que la Nation remportera, qui transmettra à la postérité l'époque de la guerre la plus juste, le courage des enfans de la patrie contre les soldats ennemis, ce qui fera une des plus brillantes époques du Peuple françois : peut-on rien de plus analogue à la révolution et au temps présent ? aucune entreprise ne peut être, par son genre et sa situation, plus favorable, tant pour le souvenir *du 14 juillet que pour employer* des ouvriers que le peu d'occupation fait végéter. Eh ! qu'il est beau pour une grande Nation de penser au malheureux, même en combattant ces ennemis. Voyez Louis quatorze ! n'a-t-il pas fait de forts travaux au moment même des plus grandes guerres c'est une preuve que le Peuple français est le plus grand et le plus belliqueux de toute la terre, quand il est bien gouverné.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE

DU PROJET ADMIS POUR LE CONCOURS.

Je propose par le plan que j'ai présenté d'établir une nouvelle place publique qui seroit appelée la place de la Liberté; cette place pourroit également servir à rassembler la garde-nationale parisienne pour y passer la revue, pour y faire les traités de paix, d'union, de neutralité, les manifestes, les déclarations de guerre, les traités de cession, les actes d'établissement, enfin ce sera sur cette place où se feront toutes les annonces et les fêtes nationales, et la publication de tout les décrets; elle pourroit encore servir aux supplices des traîtres à la Nation; son étendue vaste démontre beaucoup d'avantages. Le débouché par la rue Saint-Antoine seroit redressé sans frais; faisant l'alignement du faubourg, la colonne lui serviroit de point de vue. Jamais place publique n'a contenu un espace aussi grand.

La démolition de la Bastille laisse à la ville de Paris la libre disposition d'un vaste et superbe emplacement; c'est aux artistes qu'il appartient de diriger le goût du public, et d'offrir à l'administration des projets qui tendent soit à l'embellissement, soit à l'utilité commune.

Ayant été employé comme entrepreneur général, j'en ai levé le plan dont j'ai fait hommage à tout l'Empire, en disséminant les vestiges de ce lieu maudit de la surface du globe; j'ai fait graver différentes constructions que j'ai trouvées dans les décombres, j'ai mis au jour différentes idées, tel que le

projet général que j'ai conçu tant sur le terrein de la Bastille, que de l'arsenal, l'Isle-Louvier et dépendances. Aussi chaque astistes trouveront, sans se déplacer, les moyens d'exercer leur génie, s'il en est, malgré les placet et modèle qu'ils trouveront à leurs chefs-lieux de département, qui ont besoin de quelques renseignemens. Ils n'ont qu'à s'adresser à moi, je ferai tout pour leur être agréable.

A. *Place de la Liberté.*

Dons mon plan général, l'on y voit la place de la Liberté; elle est d'un vaste carré long, contenant 80 toises sur 60, et la partie circulaire 200 toises réduites, ce qui fait en superficie 5000 toises. Cette place a deux issues; sa plantation ne nuit à aucune propriété, elle prend sa superficie sur l'ancien sol de la Bastille.

Rien n'est plus monotone que ces bâtimens uniformes autour de nos belles places; ils causent des réparations considérables. Les particuliers qui deviennent acquéreurs de ces monumens, sont obligés de se conformer à la régularité de la place, et se trouvent par leurs acquisitions, esclaves dans leurs propriétés. Quoique la vue de mon projet paroisse régulière et uniforme, je ne m'y arrête pas, pour ne point gêner les propriétaires jusqu'à ce point : ils pourront construire librement autour de la place de la Liberté. Il ne faut pas que l'artiste soit gêné dans son travail, et que ses vues soient arrêtées : seulement il seroit à desirer que chaque propriétaire fût tenu de se servir d'un architecte connu par les bâtimens qu'il aura exécutés : il s'assujettira à la hauteur qui lui sera fixée depuis 58 pieds jusqu'à 60, compris l'entablement, et 15 pieds de hauteur de comble : d'après cette fixation, il pourra bâtir sur le moins six toises de face; cette

place alors par son irrégularité, sa noblesse, par son agréable et belle variété, sa majestueuse simplicité, et la variété des goûts, sera réellement la place de la Liberté. Le propriétaire étant libre de varier par son goût la décoration de ces bâtimens, il sera également libre d'employer la nature des matériaux qu'il jugera convenable, soit en pierre, soit en moilons, soit en briques; l'épaisseur des murs de face sera fixée en élévation de 18 pouces, et la fondation assise sur un bon sol.

On verra cette forteresse fameuse autrefois, retracée en pavé noir, indiquée par un trait ponctué, se perdre dans la libre étendue de cette place. L'ancienne place de la Bastille indiquée par le plan ponctué, sera sur le sol même de la place, rendu visible par un pavé en granit semblable à celui qui sert à border les quais des trotoirs de plusieurs ponts de Paris : ces traces durables parleront toujours puissamment à l'ame des Français et des étrangers : en foulant ce pavé, ne pourra-t-on pas être électrisé du saint amour de la patrie, et de la haine la plus profonde pour les ennemis de la France? La tour de la Liberté se trouvera être le milieu de la place : c'est sur elle que je propose de fonder ma colonne, qui par sa position se trouvera en ligne droite à la rue de la Liberté, au nouveau jardin projeté, à la rue Saint-Antoine et à son faubourg (1).

Pour rendre cette place régulière, il est des terreins à achéter qui ne sont pas considérables, l'on en trouvera un détail à la fin du Prospectus.

---

(1) Ce point de fondation rappellera que jadis c'étoit cette tour isolée qui étoit un pavillon, et qui s'appeloit le Pavillon de la Liberté, d'où dérive le nom de la tour de la Liberté, qui a été bâtie au même endroit.

B. *Colonne de la Liberté.*

Au milieu de cette place est une colonne portant la statue de la Liberté, posée sur un pied-d'estal en granit; elle a, compris sa base, chapiteau et statue, 164 pieds; son diamètre sera de 12 pieds 3 pouces, par conséquent elle se trouvera plus forte que celle Trajanne élevée à Rome; elle sera composée en pierres neuves de la meilleure qualité; chaque assise portera épaisseur d'un mur, deux marches et noyaux; le noyau sera percé d'outre en outre et goujonné dans toute sa hauteur; le fer partira de fond, et soutiendra la statue de la Liberté.

Cette colonne avec sa base immédiate, sera fondée sur un soele de 15 pieds de haut, représentant la Bastille dans toutes ses proportions; elle sera établie sur un rocher qui a 72 pieds carrés, et 23 pieds de hauteur. Le rocher et le modèle de Bastille seront faits avec des pierres de cette ci-devant forteresse, ainsi que la fondation des pierres que j'ai achetées pour cet usage, et qui en attendent l'exécution; et que, dans le cas que les pierres que j'ai achetées fussent insuffisantes, je me servirois du peu de masse qui reste encore du bastillon et des murs, parties du fossé du fort, dont la démolition sans doute sera ordonnée.

Sur chacune des huit tours du modèle servant de socle à la colonne, je propose de placer une statue; dans les entre-deux seront les tables de la Loi, telles que la Déclaration des Droits de l'Homme, l'Acte Constitutionnel et autres. Je rappelle que je tiens du département de Seine inférieure une inscription, et diverses autres qui m'ont été adressées.

Le rocher représentera les ruines et les débris de l'ancienne forteresse, en laissant des vides où il sera fait des plantations: c'est de cette fondation que sortira la colonne de la Liberté.

Les débris sembleront vouloir se relever, mais il resteront écrasés par la colonne, dont la seule simplicité formera l'ornement. Il peut entrer dans les vues de l'Assemblée nationale d'y faire un jour disposer des trophées, lorsqu'une éclatante victoire aura signalé le courage de nos armées, ou que quelques généraux se signaleront eux-mêmes, et succombant au sort de la guerre, leurs noms pourront y être inscrits.

Le promenoir, placé sur la platte-forme de la Bastille, sera assez large pour y poster une sentinelle. Dans la masse du rocher, il y aura deux corps-de-gardes, l'un pour la cavalerie, et l'autre pour l'infanterie. L'intérieur de ces corps-de-gardes sera d'une Architecture simple et majestueuse : ils seront éclairés par des jours tirés sur la platte-forme de la base colonne.

Le plan par le bas se terminera par un revers de pavé en glacis, entouré de bornes en granit, sans chaînes ni barres, mais entre des peupliers qui rendront ce monticule pittoresque.

Sur les deux côtés latéraux, seroient deux fontaines, une pour abreuver les chevaux, et l'autre pour le service public, jetant de l'eau par deux têtes de poisson-marin, dans un bassin de granit, en forme de coquille ; au-dessus seront placés Neptune et Amphitrite, dieux des eaux. Deux réservoirs seront dans les corps-de-gardes ; deux regards seulement en dehors pour arrêter les eaux dans le temps des gelées et de réparation.

Le plan représentera une masse solide, pour la base de la colonne, tel qu'on le voit dans la coupe; un noyau sera établi de fond; et au pourtour, il y aura un escalier qui conduira jusqu'au sommet de la colonne; dans l'intérieur de cette colonne, seront inscrits sur 83 médaillons de pierre de la Bastille incrustés avec agraphes du fer de ce fort, les noms de chaque département ; et à chaque endroit de chef-lieu, il y

aura un percé pour y mettre une bannière au bout d'une lance ; elle seroit exposée tous les 14 juillet de chaque année.

L'escalier arriveroit jusqu'au-dessus de la colonne, et serviroit à mettre le drapeau national, pour présenter quelques signes imposans dans les grandes circonstances, dans les fêtes nationales des triomphes éclatans, ou pour voir donner le spectacle d'un feu d'artifice qui soit vu à de grandes distances, commodément et par un grand nombre d'individus, sans aucune crainte d'accident. Il seroit agréable de voir du haut de la colonne de la Liberté, jaillir et se développer majestueusement dans les airs, des germes en flammes brillantes, symbole de l'abondance.

C. *Ancienne Bastille.*

Le plan de l'ancienne Bastille avoit huit tours ; une des huit étoit nommée celle de la Liberté, qui avoit trente pieds de diamètre : c'est sur cette dernière que je propose de fonder ce monument. Il reste encore à fouiller trois pieds de fondation, ce qui donne un moyen de planter la fondation à la superficie qui m'est nécessaire, laquelle est de 72 pieds ; non pas en masse lourde, mais en massif de ruine ; car le point de la colonne ne portera que sur le milieu de la tour. Cette masse de superficie va en pain de sucre et en monticule à la hauteur du pavé.

Il seroit nécessaire, dès le moment de l'acceptation du plan, de donner congé à toutes ces maisonnettes qui bordent les fossés de la Bastille, par la rue St.-Antoine ; elles appartiennent une partie à la Nation, et l'autre aux héritiers de Launay.

Les deux parties d'avance seront données gratis, ainsi que la partie circulaire, pour faciliter les propriétaires à bâtir et embellir la place ; savoir : les faces des maisons numéro-

tées 1 , 2 , 3 ; mais forcé de les faire ériger sur-le-champ , le n° 4 sera acheté ; l'encoignure et la valeur de la bâtisse ; équivaudra la dépense de l'acquisition , bien qui appartient à la Nation.

Alors la perspective de la colonne se verra par la rue Saint-Antoine et le faubourg ; il y aura trois nouvelles rues aboutissant au faubourg : une s'appellera rue des Batailles , rue du Courage , et la troisième celle de la Victoire , qui répondra au carrefour.

D. Carrefour du faubourg.

Deux parties de terreins marqués 7 et 8 seront achetées ; ils seront nécessaires pour avoir l'alignement du faubourg ; la rue de Charenton et le coin de cette rue à la cour de la Juiverie , et le terrein n° 9 , seront à vendre.

Le terrein numéroté 10 est très-bien situé ; faisant face sur trois rues , le derrière de ce terrein donnera sur la rue de la Renommée , au bout de laquelle sera celle de la Bravoure , qui sera une nouvelle rue percée , aboutissant à la rue des Filles-Anglaises.

E. Salle de Spectacle.

Le n° 11 , assez grand pour y construire une salle de spectacle , elle ne pourroit être mieux placée : des rues multipliées conduiront de toutes parts à cette nouvelle place , et ouvriront aux voitures des routes différentes qui préviendront les embarras , hors d'état d'incendier les propriétés voisines. L'on pourroit tourner au pourtour à couvert sous une galerie, comme au Théâtre Français. Le n° 14 pourra servir de magasin de dépôt des décorations , et logement des acteurs. J'ai pensé ne pouvoir en donner que l'idée ; je n'y ai pas joint de projet , qui ne peut s'adopter que suivant le genre de spectacle ou d'école qu'on pourroit y établir , et qui ne peut

être mieux placé dans un quartier aussi beau par sa nouveauté.

E. Salle d'Instruction publique.

Cette salle fera le parallèle à celle de spectacle par les mêmes décors à l'intérieur, et pareillement isolée sur les trois côtés. C'est dans cette enceinte que les jeunes français s'instruiront sur différentes sciences et arts. Un nombre sera reçu tous les ans de chaque département : ces élèves y resteront pendant six ans, et tous les ans d'ensuite seront renouvelés. Le n° 13 pourra être bâti au pourtour pour leur collége, où il y aura des instructions de toutes les langues.

F. Boulevard.

Le Boulevard de la Liberté prendra sa naissance à la place de ce nom, et ira gagner le bord de l'eau, en face du pont projeté, où seront différentes issues ; ce Boulevard aura une grande allée et deux contre-allées ; la chaussée sera de la même largeur que le Boulevard St.-Antoine, et ne dérangeroit rien à la maison Beaumarchais.

G. Égoût de la Ville.

Avant que d'établir cette chaussée, il sera important de continuer l'égoût déjà projeté. J'ai en octobre 1789, présenté un devis qui avoit été accepté par la commune (1). Cet égoût, qui a de longueur 500 toises, est de la plus grande et première nécessité, en procurant un rapide écoulement aux eaux qui séjournent dans les fosses ; il donne des exhalaisons mé-

(1) L'égoût de la ville étoit découvert avec des talus et des chemins de terre aux côtés, qui, malgré qu'il coûtât 14 à 15 mille livres pour les nétoyer, ne laissoit pas de répandre une vapeur fétide qui exposoit le public à des dangers : aujourd'hui ils sont couverts ; il ne coûte que 6000 liv. pour nétoyer ces canaux : je le tiens de M. Chevadames.

phytiques : aussi les trois électeurs et architectes qui surveillent les travaux, avoient bien senti la nécessité de cette construction, et les avantages qu'on en retireroit. Ils n'ont pas hésité à prendre un arrêté pour faire construire qui auroit peu coûté, ayant sur les lieux les matériaux, les ouvriers qui étoient nombreux auroient été employés utilement, et seroit fini; mais une main ennemie du bureau de la ville en a toujours dérangé les bonnes intentions.

Le long de ce Boulevard sera du terrein à vendre; savoir : les n°s 15, 16, 17, 18. Il y aura deux percées à faire pour gagner le bout du cul-de-sac Saint-Claude, qui s'appellera la rue de l'Abondance, et la nouvelle à percer, rue de la Réunion; cette vente seroit plus que suffisante pour faire l'acquisition du terrein n° 19, côté du Nord, pour y faire un magasin à blé : il sera à la proximité du rivage et du charois à l'entrée de la ville, au bout d'un pont et à l'issue d'un faubourg. Il seroit d'une grande utilité pour l'approvisionnement de Paris. Je n'en ai pas fait de projet : il est utile pour le bien général, de dire que la masse de ce terrein dont le carré est comme on le voit régulier, contenant 18 cent toises de superficie, est entouré de rues qui donneroient quatre issues. Je pense, dis-je, que ce projet ne peut être arrêté que d'accord avec les administrateurs des subsistances, pour aviser sur les commodités qui leur paroîtroient les plus favorables.

II. Magasin à Blés.

Plusieurs citoyens avoient démontré la nécessité d'établir des magasins à blés à l'entrée de la capitale, à l'effet d'avoir des approvisionnemens suffisans, en cas de calamité ou de disette; mais de tous ces projets aucun n'a pu être accepté; on s'est contenté, comme il se pratique encore, d'acheter des farines de tous côtés éloignés de la ville, ce qui occasionne

des frais de transport ; au lieu que celui établi sur la rive ; et même aux quatre parties de la rivière, c'est-à-dire deux au Levant et deux au Couchant, ne pourroit qu'augmenter l'approvisionnement. L'entretien de ces magasins seroit peu dispendieux, tous les grains et farines se voitureroient sur l'eau, empêcheroient le monopole; car plus il y a de difficulté pour faire venir cette denrée de première nécessité, plus les intrigans usuraires, les sang-sues du peuple et du gouvernement, mettent tout en usage pour satisfaire leur cupidité ; d'autant que la halle au blé actuelle est même trop petite ; il faut leur ôter tous ces moyens, en opposant une barrière à leur agiotage ; ils jouissent quand ils trompent leur patrie ; combien n'en avons-nous pas d'exemples !

Je desire donc, et je ne suis pas le seul, que le projet de magasin sur la rive soit mis au concours ; je ne crois pas qu'il puisse être situé plus avantageusement, tant par la salubrité de l'air, la descente des bateaux de Charenton, Corbeil et autres lieux ; on ne seroit pas obligé de passer les ponts : un autre magasin pourroit être du côté du jardin des plantes, pareil à celui que je propose.

J. Côté du Jardin-des-Plantes.

Le terrein numéroté 20, partie occupée à des chantiers de marchands de bois forains, seroit une acquisition à faire qui deviendroit de grande utilité pour le magasin à grains, qui seroit isolé par deux rues portant le nom de provision et de substance. Ces deux rues seroient fermées la nuit, ne servant que pour le service de ces magasins, parce qu'aucune voiture n'entreroit dans l'intérieur, ainsi que des autres magasins au bas de la rivière, en face des invalides, qui recevroient les blés de Normandie, de Picardie, voiturés sur les rivières de la Seine et de l'Oise. Ces quatre magasins, ainsi que celui

de la halle aux blés, toujours bien entretenus d'approvisionnemens, donneroient beaucoup de tranquillité au peuple. On supprimeroit par-là une infinité de magasins épars dans la capitale, dont les loyers sont une charge très-lourde pour la ville, ou occupent des emplacemens appartenant à la Nation, qui peuvent etre vendus, comme Saint-Martin, Saint-Antoine, les Bernardins, le Théatins et autres. Ce projet est d'autant plus facile à exécuter, que la municipalité n'a aucune dépense à faire pour l'acquisition des terreins, puisque partie appartient à la Nation, et que la ville de Paris elle-même économiseroit beaucoup.

K. *Jardin National.*

Il sera pris dans la masse du terrein un emplacement pour faire un jardin national, qui aura 200 toises de long sur 80 toises de large, ce qui donne une superficie de 15,000 toises: ce jardin comprendra des quinconces, des allées, des bosquets, des gazons, des plattes-bandes de verdure et de fleurs, des salles de toutes formes; la statue du roi des Français sous la figure de Minerve, sera élevée sur un pied-d'estal. L.

M. *Statues.*

Il sera placé des statues des grands hommes, reconnus par leur patriotisme, et désignés par l'Assemblée nationale pour mériter les honneurs du Panthéon Français.

N. Au milieu de ce jardin, il sera construit un bassin.

O. D'une partie du terrein, il sera fait une plantation d'arbres en bosquet figurant le plateau de la Bastille.

Il sera composé d'allées et de huit salons circulaires; la plantation formera la même superficie qu'avoit cette ci-devant forteresse, dont les branches des arbres formeront les huit tours. Les contr-allées communiqueront de salle en salle, à chacune desquelles sera élevée une statue en marbre blanc

posée sur un soele en pierre de la Bastille ; elles représenteront *la Force*, *la Victoire*, *la Science*, *la Vérité*, *l'Union*, *la Vertu*, *la Justice et la Prudence*. *P*. Sur chaque pied-d'estal sera gravé le nom des huit tours.

Q. Dans le milieu sera élevé un mât de 96 pieds en bronze, de 12 pieds de base, et finira en pointe, où seront un globe et un coq, symbole de la vigilance. Il laissera à la postérité l'idée de la hauteur de cette forteresse, depuis la fosse jusqu'aux crenaux. Au pied de ce mât sera élevé un pied-d'estal formé des mêmes pierres de la Bastille ; sur les quatre faces on lira les inscriptions suivantes : *Liberté*, *Bravoure*, *Dévouement et Constitution*.

Tous les ans le 14 juillet, jour de la commémoration nationale, on pourra dans ce même jardin y donner une fête en illumination, comme elle fut exécutée sur les décombres de la Bastille, le 14 juillet 1790, avec cette inscription : *Ici l'on danse* (1).

Ce jardin, par sa position, fera face à celui des Plantes, *R* ; il aura quatre entrées : une par le quai, une par le Boulevard, l'autre par le quartier neuf et l'autre par la place de la Nation ; il laissera voir la colonne par le percé de la rue de la Liberté.

Quatre parties de terreins à vendre désignés sous les nos 21, 22, 23 et 24, qui bordent le Boulevard, la rue de la Liberté et la rue de la Nation, qui aboutissent au quartier neuf, bordées par quatre nouvelles rues ; savoir, celle des Français, des Patriotes et de la Nation, seront à vendre ; les encoignures des deux parties de ces quatre terreins, formeront un vide circulaire en face du jardin, pour faciliter l'entrée du Jardin national.

(1) Cette fête a été du dessein de M. Jallier de Savault. Il sera rare d'en trouver de si agréable dans si peu d'espace de terrein.

S. Place Nationale.

Cette place qui formera demi-lune, portera le nom de Nationale. Seront inscrits au côté, marqué T, un corps-de-garde dont le frontispice sera orné d'un bas-relief représentant la prise de la Bastille, avec les Droits de l'Homme et la Constitution gravée sur une pierre de cette forteresse,

Au côté *U.*

Une fontaine dont le frontispice sera pareillement orné d'un bas-relief représentant le roi au Champ-de-Mars, 1790, et les actions mémorables de la révolution ; cette place pourra également servir pour les voitures publiques.

V. Quartier-Neuf.

Le long du jardin, est la rue de l'Immortalité qui aboutit sur le quai, ensuite les rues de la Paix, de l'Arsenal, de la Municipalité, des Cantons, des Districts, des Départemens, des Grands-Hommes, de la Fraternité, de la Constitution et de la Loi. Les inscriptions de ces rues seront gravées sur des pierres de marbre noir, en lettres d'or ou en faïence.

Dans toutes les rues, il y aura des terreins à vendre, sous les nos 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42. Chaque rue sera numérotée à dater de la naissance de notre liberté, et portera les noms qui rappelleront l'époque de notre révolution.

Il seroit à desirer que les rues, places, ponts, quais, fontaines, carrefours et tous autres lieux publics de la capitale, fussent ainsi désignés, afin d'effacer pour toujours ces noms bizarres et indécens que l'on voit encore subsister, malgré le décret (1).

Les inscriptions des batailles gagnées remplaceroient celles

(1) J'ai adressé à ce sujet plusieurs mémoires à la municipalité ; l'on n'y a pas fait droit.

qui sont aux ponts. L'on pourroit mettre en place le nom des législateurs qui auroient coopéré au bien général, des généraux ; ces noms ne se poseroient qu'après la mort du représentant, du général qui auroenit bien mérité de son pays. Il faut récompenser le courage, la vertu, le patriotisme.

X. Quartier vieux.

Percer dans les rues de la Cerisaie et Petit-Musc, désignées sous les nos 44, 45, 46, qui donneront une très-grande valeur à ces terreins ; les deux parties des rues en face de celles des départemens et des districts, s'appelleroient rue de la Justice et de la Force. Il est bien plus anvantageux pour la ville, de faire des percées qui aboutissent au couvent des filles Sainte-Marie : on quadrupleroit les loyers de ces maisons. Les dépenses, pour faire ces acquisitions, ne sont pas considérables : ce percé produira une grande valeur pour le reste des autres terreins.

Y Terrein des Filles Sainte-Marie.

Il seroit à propos de saisir l'avantage que nous donne le couvent des filles Sainte-Marie ; ce terrein comprenant l'église, bâtiment, jardin et dépendances, donne de quoi faire deux dégagemens, savoir : un depuis le quai de la Gloire jusqu'à l'encoignure de la place, par la rue des Départemens, s'appelleroit rue de la Section, l'autre dégagement communiqueroit au Boulevard neuf ; il s'appelleroit rue de la Vertu ; l'on sera pour cet effet obligé d'acheter les terreins numérotés 51, 52, mais aussi on vendra avec un intérêt avantageux les nos 47, 48, 49 et 50 ; non-seulement ils couvriront cette acquisition, mais ils donneront encore un grand produit.

Il seroit à propos de changer trois rues de nom, qui sont comprises dans mon état général.

La première est le passage de Lesdiguière qui prend naissance à la demi-lune de la place de la Liberté, et qui seroit continuée jusqu'aux rues de la Constitution et de la Nation, et s'appelleroit rue triomphale.

La deuxième, rue de la Cerisaie, qui seroit prolongée, appelée rue des Législateurs.

La troisième, cul-de-sac de Guémenée, qui sera percée et prolongée à la rue des Tournelles, sera appelée rue de la Bonne-Foi, se joindra à la rue de la Force, pour remplacer et faire perdre le nom de Guémenée.

Z. Quai de la Gloire.

La construction du quai de la Gloire, est de la plus grande utilité; l'alignement de ce quai seroit pris du port Saint-Paul à la Rapée.

Le produit de la vente des terreins, en conservant la Bibliothèque de l'Arsenal, le long du quai, seroit très-avantageux, en ce que ce lieu seroit alors très-commode pour le commerce et agréable pour la vue. Le mur du parapet coûteroit, j'en conviens; mais il faut toujours calculer en grand: la ville a fait une estacade, au bout de l'Isle-Louvier, ainsi qu'on le voit dans le vieux plan, et une autre opposée attenant l'Isle Saint-Louis. Ces estacades coûtent annuellement, pour entretien, beaucoup. Pourquoi, depuis 30 ans que Paris commence à vouloir s'embellir, n'a-t-on pas trouvé des moyens plus simples? Il est étonnant que ce quartier ait été tellement ignoré de tout le monde, que l'on n'ait pas encore su apprécier la juste valeur des plus beaux terreins. Je sais qu'avant la révolution il étoit défendu de jeter la moindre idée sur ce qui entouroit la Bastille de cent toises à la ronde; mais depuis la révolution, nous sommes libres de nos idées; et je puis certifier qu'il est de la dernière

nécessité de détruire ces palais et jardin du gouverneur, ces logemens pour caserner des milliers de soldats, ces enclos, ces remparts qui menacent ruine. Pourquoi laisser tout dégrader davantage ? ôtons, détruisons, abattons ce qui donne encore des souvenirs amers, et recréons de nouveau sur un sol qui peut rapporter.

a. *Port-de-la-Garre.*

Ce port seroit très-utile, non-seulement par la position ; mais encore par le halage, dont l'étendue offriroit un terrein pour décharger les grains qui pourroient venir tant par terre que par eau. On pourroit, dans la saison chaude, exposer les sacs de blés sous ces halages, dont l'air vif éviteroit la fermentation des grains.

b. *Port de la Rapée.*

Les bords de la Rapée recevroient la décharge des bateaux marnois, des toues, et des trains de bois pour le dépôt des pierres à plâtre.

c. *Port de l'Hôpital.*

Il seroit pratiqué un autre port proposé, qui est le port de l'Hôpital, lequel donneroit une grande facilité pour la continuation du quai de la Tournelle, marqué *d*, ce qui rendroit les deux côtés de la rivière marchands, agréables et commodes.

d. *Quai Marchand.*

Dans la longueur de ce quai, sur les bords du rivage ; seroient pratiquées par-dessous le pavé, plusieurs arches de communication pour aller dans les caves de la halle aux vins et autres terreins ; cette communication seroit une rue de 9 pieds de large, comme les bords de la Loire entre Orléans et Amboise ; par ce moyen la construction du quai

ne deviendroit pas nuisible, par les berges qui subsisteroient le long du rivage. Les marchandises alors ne gêneroient pas la voie publique, comme cela arrive journellement, lors de la décharge des bateaux de vins, des tirages de trains, l'arrivée des coches, etc. : c'est en général le port le plus marchand de tout Paris. En faisant quatre arcades de communication, les toues même peuvent décharger par ces rues, et les hacquais chargeroient dans la halle.

Autre point d'utilité et de profit, c'est que les vins se porteroient mieux, et conserveroient leur qualité ; les pièces ne seroient plus exposées aux grandes extrémités de l'air, car dans l'été les pièces se dessèchent, et dans l'hiver elles s'entrouvrent dans les grosses eaux ; un reflux enlève les vins, une débacle enfin, fait tout appréhender pour les propriétés exposées sur les bords de la rive.

Tous ces accidens prouvent que ce remblai est nécessaire ; il le seroit d'ailleurs en raison du rapprochement des terres de la descente des deux ponts, la rive étant très-basse.

L'héberge des terres qui seroient le long du mur du quai, laisseroit toujours le port dans son état naturel, puisque ce mur ne prendroit que la chaussée publique. Ce projet demanderoit son exécution générale. Nous n'avons pas de plus beau port ni de plus beau quai que celui des Tuileries. Tous les ports ne devroient pas interrompre la promenade des quais, c'est l'article 15 dans mon Projet sur l'Embellistement de Paris.

c. *Port des Coches.*

Au milieu de ce quai Marchand, en face de la rue de Seine, seroit un port appelée le port des Coches, sur lequel seroit le débarquement de tous les coches d'eau, venant d'Auxerre, Montreaux et autres, et divers entrepôts pour le quartier

Saint-Marcel, cela dégageroit le port Marchand. Ce port, comme on le voit par le plan, auroit d'un côté une voie pour les voitures, et l'autre une descente qui donneroit à ces mêmes voitures, l'avantage de charger sur le bord de la rivière.

f. *Pont de la Liberté.*

Il y a eu différens projets pour la construction d'un pont, soit en pierres, ou en bois, ou en fer. Je le propose en pierres, composé de cinq arches, belle arcade. Celle du milieu interrompue par une machine hydraulique, quatre arches seroient destinées pour la navigation et pour le halage marqué *g*. Ce monument utile seroit élevé à la gloire de la liberté, et la dépense que je ne puis évaluer, coûteroit bien moins que celui qui se construit, les équipages étant déjà disposés et le travail plus aisé, par les vastes terreins qui l'avoisinent, et à proximité des carrières. Il seroit pour le moins aussi utile que ce dernier, qui a été construit au moment de la révolution; nos finances, quoique foibles, ont suffi à son achèvement : celui que je propose peut s'élever au moment de la guerre. Sa construction appellera les acquéreurs des terreins dont je fixe la vente; les bénéfices que l'on en tirera diminueront la dépense de plus de moitié. Ce que je dis peut se vérifier par les terreins des environs du pont qui avoisine le faubourg Saint-Germain et les Tuileries, qui ont presque doublé le prix (1). Voilà donc le moment de le faire. *Je suis certain qu'un nombre infini de citoyens de la capitale, contribueront chacun pour leur côte-part à la formation de ce pont.* Ce seroit même une souscription à faire avec un entrepreneur intelligent, qui pourroit s'associer des banquiers. Je

(1) J'ai un terrein dont il m'a été offert le double de son acquisition, situé place Bourbon.

desirerois que quelqu'un proposât de prendre cette construction en bloc ; il n'est guère possible qu'il se trompe : le département, d'après un devis certain, sauroit ce qu'il dépenseroit et pourroit en conséquence recevoir la contribution volontaire des particuliers ; il n'est nul propriétaire dans les environs qui ne fît une offrande.

Si dans mon projet j'ai rappelé l'exécution de ce pont, c'est que pour le moment, le quartier du faubourg Saint-Antoine, qui fait l'entrée de Paris, est absolument le faubourg le plus commerçant : que l'on juge d'après la construction de ce pont, combien cet endroit sera florissant, combien le faubourg Saint-Marcel, aussi peuplé, gagnera à cette jonction.

Rien de plus facile que de percer des issues aux environs et à peu de frais ; ces terreins sont vagues et bordés de chantiers. Quel avantage pour les propriétaires de ces endroits d'être servis par des chemins pavés.

La construction de ce pont seroit encore utile, parce qu'il donneroit la pente nécessaire à tous les rouliers des villes de Lyon, Orléans et autres villes considérables ; il rendroit les entrées de Paris égales, agréables et majestueuses.

Ce pont alors seroit très-utile pour les personnes de pié et pour les équipages ; il dégageroit le pont de la Tournelle et le pont Marie d'un grand nombre de voitures, qui sont obligées de faire un circuit pour arriver à ces ponts, ce qui cause des embarras et des accidens continuels. Je suis témoin de quantité de malheurs (1).

h. *Machine hydraulique.*

On pourroit tirer un double avantage du pont que je propose, en plaçant sous l'arche du milieu une machine hy-

(1) Mon neveu y a été écrasé.

draulique pour faire monter l'eau à la hauteur qu'on voudra, presque absolument sans frais ; les découvertes les plus simples sont souvent les meilleures.

On se plaint journellement des maladies occasionnées par les eaux ; je puis fournir à tous les citoyens indistinctement, l'eau la plus pure et la plus salubre ; il seroit possible d'établir dans la capitale des communications très-nécessaires pour cela ; on pourroit alors supprimer les pompes à feu de Chaillot, l'Isle-des-Cignes et de l'Hôpital, qui ne font qu'incommoder les habitans du voisinage par la fumée ; d'ailleurs ces mêmes pompes ne fournissent qu'une eau dégoûtante et dangereuse pour la santé, d'après le rapport des médecins et les mémoires de Mirabeau. Il est démontré que la pompe de Chaillot établie par MM. Saint-James, d'Orléans, Sartine et consors, n'étoit que pour satisfaire leurs vils intérêts, et non pour l'utilité et la santé des citoyens. Regardez au débouchement des tuyaux, l'eau est croupie et infectée.

Pour l'utilité de Paris, et remplacer la pompe à feu, les fontaines soi-disant épuratoires qui bordent les quais et qui en ôtent le cours docile de la vue de la rivière, les épuisemens infectés des eaux au bout de la Seine, les croupissemens dans les tonneaux, la pompe du pont Notre-Dame, qui coûte immensément d'entretien à la maison commune, et qui nuit à la navigation, ainsi que la pompe du Pont-Neuf, sur-tout dans les débacles, je propose donc de mettre particulièrement au concours ma pompe hydraulique. La fondation de sa construction formeroit un avant-bec en maçonnerie, qui romproit les glaces dans les momens de débacle. Cette machine hydraulique, capable d'enlever 50 mille muids d'eau en 24 heures, quantité plus que suffisante pour la fourniture de Paris, ne coûteroit pas la centième partie d'entretien que

coûtent les pompes de Paris, qui sont à la charge de la ville (1).

La machine sera assez élevée pour le service de l'eau qu'elle produira, qui ne sera pas une eau stagnante comme celle de la pompe à feu, mais bien une eau vivante et épurée ; elle se divisera en quatre principaux embranchemens, qui partiront de droite et de gauche pour le service de Paris, le long de chaque Boulevard et des quais, à distances égales, où seront placées de grosses bornes (M), avec robinet, et la devise *Omnibus* gravée dessus.

Cette machine, comme on le voit, ne seroit pas d'un grand entretien, et ces deux issues seroient suffisantes pour fournir tout Paris, par le moyen des branchages, qui conduiroient l'eau dans le réservoir des fontaines publiques. Il seroit aussi possible de placer des auges de distance en distance, principalement du côté des Boulevards, pour abreuver les chevaux : les porteurs d'eau feront toujours leur distribution, et alors ce seroit pour eux un profit réel et moins de frais. La ville sera exempte de l'entretien de parties des réservoirs, et sur-tout de ceux des pompes à feu ; elle n'aura pour tout frais que le grand réservoir, ceux des principales fontaines, le local du concierge et la machine, qui par l'avant-bec d'une pile du pont, peut subsister un temps infini sans la moindre réparation ; elle pourra remplir les différens réservoirs que l'on jugeroit à propos de conserver, tels que les deux que je propose au rocher de la colonne de la Liberté. On donneroit à ce monument le caractère que demande son utilité ; il seroit possible d'y placer l'horloge et le carillon du Pont-Neuf.

i. Rivière des Gobelins et Egoût de la ville.

Il faudroit que l'égoût de la ville à construire dans les fossés de l'Arsenal, la décharge de la rivière des Gobelins

(1) Voyez les mémoires de dépenses annuelles.

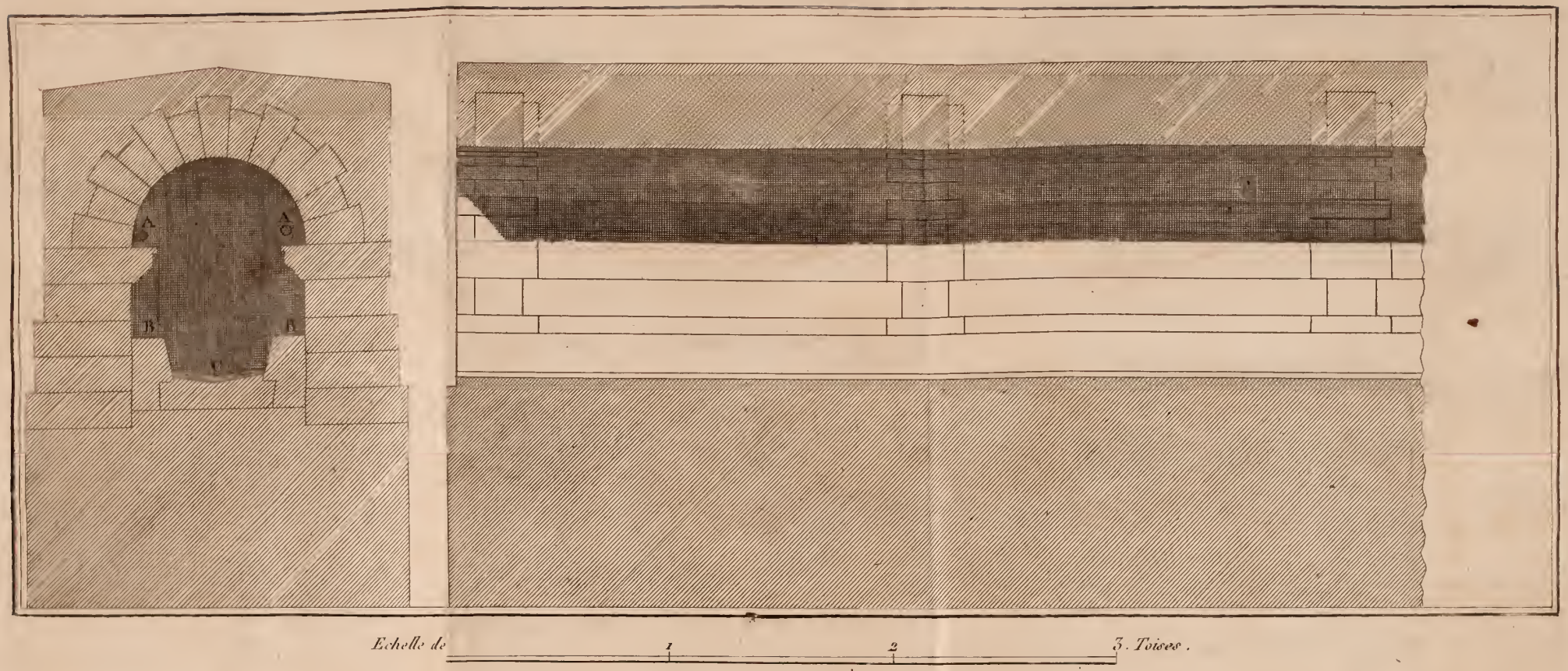

Plan, Élévation et Coupe sur la Longueur et Largeur de l'Aqueduc pour la conduite des Eaux de la Machine Hydraulique faisant Égout de la Ville et décharge du trop plein des Reservoirs.

A. *Encombelement portens les conduites d'eaux.*
B. *Trotoir pour facilité le soudage, et Balayer l'Egout.*
C. *Caliveau forment ruisseau pour la chûte des Eaux.*

et l'égoût de l'hôpital *k* vinssent se jeter dans la Seine, en-deçà du pont de la Liberté, afin que l'eau fût entièrement dans toute sa pureté. La construction de l'égoût de la rue Saint-Antoine ne sera presque pas dérangée; mais il faudra couper la rivière de Bièvre, dite des Gobelins, et la faire passer à côté ou sous le jardin des Plantes, et faire une petite saignée, en changeant la pente, pour l'égout de l'Hôpital qui tomberoit dans la rivière des Gobelins, dont les eaux iroient se perdre dans la Seine, au-dessous du Pont de la Liberté *m*. Cette dépense est peu dispendieuse.

Aqueduc.

Pour éviter une dépense annuelle, il faudroit que les quatre embranchemens fussent formés de gros tuyaux de fonte et de quatre aqueducs, où il y auroit de saillis en pierres pour porter les tuyaux, et un regard à chaque dépôt d'eau, où seroient placés proche de ce regard, comme je l'ai dit ci-dessus, un corps-de-garde de pompiers *n* et un fontainier. Il sera possible aussi de placer dans le même aqueduc, un autre tuyau, lequel serviroit à fournir les propriétaires, ce qui n'interromproit pas la voie publique. Ces quatre aqueducs pourroient être construits par autant d'entrepreneurs qu'il y aura de dépôts d'eau, et les ouvriers pourroient être employés utilement cet hiver, si les tuyaux crevoient, ce qui seroit impossible, au moins de si-tôt, parce qu'ils ne seroient pas sujets au remuage et au tuffement des terres du pavage; c'est encore un des articles de l'Embellissement de Paris, que j'ai donné dans un mémoire où je demandois de supprimer tous les ruisseaux des rues de Paris, et que dans chaque milieu de rue il y eût un aqueduc qui fît égoût et qui supportât tous les embranchemens de tuyaux. La première dépense seroit très-grande, mais éviteroit par suite l'entretien des pavés et

des rétablissemens de tuyaux, qui coûtent des millions par an. Ce projet, comme on le voit, dégagera bien les rues, évitera l'entretien, et rendra Paris plus sain et plus beau.

Il a été démontré dans beaucoup d'écrits, que les maladies de teint, de dents, des yeux, viennent de la mauvaise eau que l'on boit journellement dans Paris; elle est chargée de différens corps putrides : les eaux croupies des pompes à feu, à la teinte noire qu'elles possèdent, laissent dans la bouche, un quart-d'heure après, une âcreté piquante. L'on ne peut se refuser à ces vérités évidentes et incontestables; il faut donc y remédier, en procurant l'eau la plus pure et la plus salubre, laquelle ne peut se trouver qu'au-dessus de Paris; profiter du dessus de l'égoût des fossés de la Bastille pour y faire l'aqueduc; pour les fontaines de la place la Liberté, vu que la conduite auroit 500 toises, et dans le cas de décharge, un percement dans la voûte rappelleroit les eaux dans l'égoût, et les délayeroit de temps à autre; dans la sécheresse, on laisseroit des robinets, et le trop plein même des réservoirs nétoyeroit ces égoûts (1).

Fontaines.

On pourroit laisser subsister les autres fontaines, et particulièrement même celles de Grenelle, Saint-Jacques, du Trahoir, qui recevroient les eaux d'Arcueil, qui ne sont pas cependant des plus salubres; je ne parle que d'après les mémoires que j'ai lus de la Faculté de Médecine; et si je me suis attaché à un si long détail, c'est pour la santé de mes compatriotes, car la santé de la moitié des individus de Paris n'est mauvaise que par les eaux qui en sont la cause.

Il manque à Paris à chaque place publique, à chaque car-

(1) On éviteroit beaucoup de morts qui arrivent journellement : combien n'a-t-on pas vu de ces accidens arrivés aux hommes chargés du nétoyement ?

refour, une fontaine, qui rendroit l'utile, la salubrité et l'agréable, pour le monument que l'on pourroit construire, à l'exemple des plus petites provinces, qui en ont à proportion plus qu'à Paris.

Je crois aussi que l'aqueduc est d'un gros entretien, ainsi que le bâtiment de l'Observatoire, les Carrières. Je sais que depuis trois ou quatre ans, la Nation a dépensé beaucoup d'argent. Je laisse cet objet à la décision des hommes de l'art et à l'économie, qui sont soldés du gouvernement.

On peut également conserver les fontaines qui reçoivent les eaux des prés Saint-Gervais et de Belleville. Ces eaux ne gêlent point; elles peuvent se transporter dans des tonneaux pendant les gelées en hiver.

Je propose également qu'à tous les repos d'eau il y ait une remise pour une voiture à tonneau, des sceaux, une pompe pour les incendies et un corps-de-garde de pompiers, le tout d'une construction simple et à très-peu de frais. Les établissemens actuels des corps-de-garde de pompiers sont ignorés par beaucoup de citoyens, et c'est un corps si respectable et si utile.

Il seroit possible, pour cet effet, de profiter des tuyaux de fonte des eaux boueuses de Chaillot, en ne s'en servant qu'au bout de six mois, afin de leur donner le temps de se purifier; mais il faudroit supprimer tous les tuyaux de bois qui se crèvent sans cesse, inondent les caves, minent les fondations des bâtimens, et par leurs ruptures continuelles, forcent à des poses et reposes qui embarrassent la voie publique, occasionnent journellement des accidens, coûtent beaucoup, et ne font le profit que de deux ou trois particuliers, du sieur Cher-Adame entr'autres, qui ne sait ni lire ni écrire, et qui possède trois millions.

Il faudroit également supprimer l'obligation de donner de l'eau dans toutes les maisons : cette servitude ancienne de-

viendroit à charge à la ville, comme au propriétaire, les uns par des entretiens continuels, les autres par des embarras et fort peu de jouissance : il faudroit seulement en fournir à ceux qui bordent le boulevard et les quais à 50 toises de distance pas plus, et que tous ces embranchemens donnassent à la ville 100 liv. par an ; que l'entretien fût aux frais des propriétaires, s'ils vouloient jouir de plus de 50 toises. Le regard ne seroit pas à leur jouissance. N'est-il pas juste que la ville ne soit pas lésée ? Quand un homme est riche, il faut qu'il paie ses jouissances. Le département a assez de charge, sur-tout dans un moment où la révolution cause beaucoup de dépense.

o. Isle de l'Arsenal.

La construction des murs au pourtour de la terrasse de l'Isle-Louvier, est d'autant plus utile, qu'elle conservera la propriété de cette Isle intacte, dont les terres se détachent journellement, soit dans les grosses eaux, pendant les débacles, soit par les bateaux ou trains de bois, qui en approchent tous les ans à la suite des gelées. Il se fait un tassement dans cette Isle, lequel tassement refluant sur les bords, se détache par petites parcelles, et va trouver le lit de la rivière ; sans cesse l'on y fait des décharges de gravats pour la hausser, mais il en va plus dans l'eau qu'il n'en reste sur la berge : ce fait ce prouve par le bras du mail, qui est présentement hors d'état de navigation ; fouillez-le, vous y trouverez des gravats. Ce même bras ne fait plus voir que les trois quarts de sa superficie, telle qu'elle étoit dans son principe. Je renvoie les curieux au plan de cette garre qui existe encore.

p. Magasin à Poudre.

Suivant mon plan, cette Isle auroit l'avantage de ren-

fermer tous les ustensiles de l'artillerie et divers magasins à l'usage du service militaire, pour y faire le magasin à poudre, qui seroit placé sur le bord de l'Isle, et seroit isolé du corps de l'Isle par une traverse d'eau *q*, avec un pont tournant. Trois factionnaires seroient en vedette dans les temps d'insurrection, et un seul en temps de paix *r*. Ce magasin à poudre seroit construit le plus solidement possible, en briques de 24°. d'épaisseur, et couvert en taule à double calotte, pour que, dans le cas d'accident, l'explosion fût légère, et dans le cas du feu du ciel, il n'arrivât aucun accident.

Sa position seroit à la pointe de l'Isle, vers la campagne; ce magasin, ainsi placé, ne menacera absolument en rien les habitations voisines.

s. Salpêtrière.

Dans la même Isle seroient transportés tous les atteliers de salpêtre; l'on y formeroit le cabinet de chimie, la fonte des sels, les lessives, la raffinerie, les dépôts de salpêtre; la commodité de ce travail seroit d'autant plus agréable et moins coûteuse, que le salpêtre transporté à Corbeil, pour être amalgamé et raffiné par les moulins, se rapporteroit au nouvel arsenal, dans des bateaux qui seroient déchargés au bord de l'isle, pour y être porté au magasin.

t. Logement et Attelier.

La régie des poudres pour la distribution et fourniture de l'armée résideroit dans cette maison, les chefs qui y sont attachés et la garde nécessaire.

u. Magasin de l'Artillerie.

Dans ce magasin seroit déposé l'artillerie pour le rhabillage des fourgons, trains d'armes, affûts, fonte de canons, outils et généralement tous les ustensiles de guerre.

v. Magasin de l'Equiment militaire.

Ce magasin seroit destiné pour être le dépôt de l'équipement militaire, consistant en tentes, lits, habillement et linge, et ce qui concerne l'armement.

x. Caserne des Invalides et Logement.

Ces bâtimens, dont un est destiné pour caserner les invalides, l'autre serviroit de logement à des chefs, comme ingénieurs nationaux, premier commis et concierge.

Le vide des terreins non occupés seroit planté d'arbres au pourtour, depuis l'entrée jusqu'à la réserve du magasin à poudre (1).

y. Pont des Deux-Isles.

La construction du pont de communication de l'arsenal à l'isle Saint-Louis, seroit jetée de façon à y recevoir les voitures nécessaires pour le charrois des poudres et ustensiles de guerre. Ce pont rendroit l'isle Saint-Louis plus vivante qu'elle n'est présentement, par le passage journalier des voitures qui se rendroient à ce nouveau magasin, ainsi que pour les gens de pié que leurs affaires et la promenade attireroient ; ce côté de la maison Btetonvilliers deviendroit alors très-vivant. En attendant, le pont à jeter sur le couchant de l'isle au bout de la rue Saint-Louis, pour communiquer à la Cité, rendra les rues de ces isles très-passagères. Il faudroit que le pont de la Cité fût refait en pierres, de manière que les voitures de l'artillerie, sans passer sur les quais, traverseroient tout Paris dans l'intérieur, et depuis le Pont-Neuf communiqueroient dans l'isle de l'Arsenal.

---

(1) Je n'ai pas cru nécessaire de faire le détail de ces bâtimens, je n'en ai indiqué que la masse ; mais si l'assemblée nationale en arrête le projet, je me propose de le mettre au concours comme tout autre.

z. Nomination du Quai.

Le quai au bout du pont projeté n'ayant pas de nomination, je propose de le nommer quai de l'Artillerie ; et à défaut de logement, on pourroit prendre l'hôtel Bretonvilliers, pour y établir les écoles de génie.

** Etablissement d'une Garre.*

Le bras de rivière le long du quai de la Gloire formera une garre qui ne sera pas aussi dispendieuse que celle de l'hôpital pour les bateaux marchands, apportant l'approvisionnement de Paris. Cette garre, ainsi que celle qui se ferme par une estacade, pourra contenir 800 bateaux marnois ; il est nécessaire que cette estacade soit conservée ; il n'y aura que de très-légères réparations à faire des côtés des pointes de l'isle, de l'arsenal et Saint-Louis. Il y aura donc deux ouvertures à la garre ; l'une qui est déjà formée naturellement, se trouvera près du pont ; une estacade, un carrefour de charpente seroient placés pour défendre les glaçons dans une débacle ; de l'autre côté, au bout de l'isle, il y aura une même défense.

Le bras du quai de la Gloire, et le canal du port Saint-Paul jusqu'au Pont-Marie, seroient assez spacieux pour garer les bateaux : il ne seroit plus nécessaire d'aller former des garres à une lieu de Paris, comme on avoit déjà projeté (1). Quelle satisfaction pour le citoyen, de pouvoir conserver sa propriété, sans être obligé d'aller au loin pour se garer, et de payer ce meme impôt, dont la ville ne retiroit pas un grand revenu, mais qui servoit à engraisser quelques particuliers.

(1) Voyez la dépense énorme de la garre de Charenton et celle de l'hôpital.

NOMS DES NOUVELLES RUES.

I. Des Batailles.
II. De la Victoire.
III. Du Courage.
IV. De la Renommée.
V. De la Bravoure.
VI. Roi.
VII. De la Liberté.
VIII. Des Français.
IX. De l'Abondance.
X. De la Réunion.
XI. De la Provision.
XII. Des Subsistances.
XIII. Des citoyens.
XIV. De la Nation.
XV. De l'Immortalité.
XVI. De la Paix.
XVII. De l'Arsenal.
XVIII. De la Municipalité.
XIX. Des Cantons.
XX. Des Districts.
XXI Des Départemens.
XXII. Des Grands-Hommes.
XXIII. De la Fraternité.
XXIV. De la Constitution
XXV. De la Loi.
XXVI. De la Justice.
XXVII. De la Vertu.
XXVIII. Du Triomphe.
XXIX. Des Législateurs.
XXX. De la Force.

PLAN GÉNÉRAL D'UN MONUMENT A ÉRIGER A LA GLOIRE DE LA LIBERTÉ SUR LES TERREINS DE LA BASTILLE, ARSENAL, ISLE LOUVIER ET DEPENDANCES

Dédié à la Nation, présenté à l'Assemblée Législative et au Pouvoir Exécutif, le 11 Mars l'An 4e de la Liberté, par Vallory Architecte Entrep.

L'Envoi dans les 83 Départemens et le Concours a été Decreté le 16 Juin et Sanctionné le 27 Suivant.

TABLEAU

Par ordre alphabétique des renvois portés au Plan.

A. Place de la Liberté.
B. Colonne de la Liberté.
C. Ancienne Bastille.
D. Carrefour de Gloire.
E. Salle de Spectacle.
E. D'Instruction publique.
F. Boulevard de la Liberté.
G. Egoût de la Ville.
H. Magasin aux Farines.
I. Magasin aux Grains.
K. Jardin National.
L. Statue de Louis XVI.
M. 4 Statues.
1. Franclin 3. J. J. Rousseau
2. Voltaire. 4. Mably.
N. Bassin avec Jet.
O. Plantation figurant la Bastille.
P. 8. Statues dans les cabinets de la plantation, représentant,
5. L'Union. 9. l'Abondance.
6. La Vérité. 10. La Force.
7. La Vertu. 11. La Victoire.
8. La Prudence. 12. La Justice.
Q. Mât, surmonté d'un coq.
R. Jardin des Plantes
S. Place Nationale.
T. Corps de-Garde.
U. Une Fontaine.
V. Quartier neuf.
X. Quartier vieux.
Y. Terrein des Filles Sainte-Marie.
Z. Quai de la Gloire.
°. Port Saint-Paul.
a. Port de la Garre.
b. Port de Rapée.
c. Port de l'Hôpital.
d. Quai Marchand.
e. Port des Coches.
f. Pont de la Liberté.
g. Halage.
h. Machine hydraulique.
i. Rivière des Gobelins.
k. Egoût de l'Hôpital.
l. Décharge et Egoût de la Ville.
m. Fontaine du Pont.
n. Corps-de-Garde des Pompiers.
o. Isle de l'Arsenal
p. Magasin à Poudre.
q. Fossés du Magasin à Poudre.
r. Guérite.
s. Salpétrière.
t. Régie des Poudres.
u. Magasin d'Artillerie.
v. Magasin d'Equipement.
x. Caserne des Invalides.
y. Pont de l'Isle Saint-Louis.
z. Le Quai d'Artillerie.
. La Garre.
†. Estacade.

ORDRE NUMÉRIQUE

DES TERREINS A VENDRE ET A ACQUÉRIR.

TERREINS A VENDRE.

1 . 2 . 3 . 5 . 6 . 9 . 10
11 . 12 . 13 . 14 . 15 . 16 . 17
18 . 21 . 22 . 23 . 24 . 25 . 26
27 . 28 . 29 . 30 . 31 . 32 . 33
34 . 35 . 36 . 37 . 38 . 39 . 40
41 . 42 . 43 . 47 . 48 . 49 . 50

TERREINS A ACQUÉRIR.

4 . 7 . 8 . 19 . 20
44 . 45 . 46 . 51 . 52

RENSEIGNEMENT SUR LES REMPLACEMENS ACTUELS.

Dans cette vaste propriété de la nation (L'Arsenal et les Célestins), terreins très-agréables par leur position, incultes malgré leur bon sol, soit par abandon, soit par oubli général, résident quelques personnes exemptes de location.

Des ventes se sont faites, de plusieurs maisons du côté de la rue de la Cerisaie, qui aujourd'hui sont nécessaires pour faire des percemens agréables ; l'on seroit donc obligé de rachetes ces mêmes biens, qui ont été vendus sans reflexion.

Les Célestins, terrein vaste, mais vague, abandonné depuis long-temps, contenant dix arpens de superficie, sur lequel sont divers bâtimens qui tombent en vétusté, viennent d'être

concédés à l'instituteur des sourds et muets ; cette institution mérite l'éloge et la protection de l'assemblée nationale, qui auroit pu lui donner une maison plus convenable, plus sûre et plus commode, car ce couvent est entièrement au pillage, par des personnes qui y résident sans location; elles coupent les bois qui leur conviennent, arrachent les grilles, et commettent mille dégâts.

Des brévetaires de ministres qui tiennent leur résidence d'une permission verbale, occupent une grande partie de l'arsenal; cette quantité d'invidus n'est que de 50 personnes, y compris le bibliothéquaire.

ÉTAT DES LOGEMENS

De l'Arsenal de Paris, conforme à ce qui a été remis à M. Lardin, officier municipal et commissaire administrateur de biens nationaux.

Avant le décret de l'assemblé nationale sur l'Arsenal de Paris, les officiers municipaux ont présenté un mémoire relatif à ces biens; en conséquence le bureau du domaine des biens nationaux présente l'état des terreins, et un décret rendu l'autorise à procédér à la vente ou à la location.

SUIT LA DESCRIPTION DES BATIMENS ET TERREIN DE L'AESENAL.

Première Cour, à droite.

Nos.	1.	Corps-de-logis servant de logement au portier de la porte du côté du quai
	2.	Corps-de-logis occupé par le concierge.
	3.	Maison occupée par le garde magasin.
	4.	Maison occupée par une veuve.
	5.	Petits corps-de-logis.
6 et	7.	Deux échopes.

Dans la même Cour, à gauche.

8, 9 et 10. Trois échopes aux éperons de l'église.

Nos. 11. Cinq échopes de suite adossées aux murs de clôture des Célestins.

12. Maison particulière.

13 et 14. Petits corps-de-logis.

Deuxième cour, à droite.

15. Sous la voûte, logement du portier.

16. Une échope.

17. Bâtiment de la Bibliothèque.

18 et 19. Bâtimens de particuliers.

20. Une échope.

21. La Fonderie.

Même cour, à gauche.

22. Suite de la Bibliothèque.

23 et 24. Deux bâtimens particuliers.

25. En retour un corps-de-logis.

26 et 27. Maisons à deux particuliers.

Cour du secrétariat, à gauche.

28. Maison servant au ministre de la guerre.

Même cour, à gauche.

29, 30, 31 et 32. Quatre Maisons particulieres.

Cour de la Fonderie, à droite.

33. Ecurie, Remises et greniers

34. Un petit logement au-dessus des remises.

35. Maison et dépendances.

Même cour, à gauche.

36. Maison particulière.

Dans le Jardin public.

37. Un pavillon servant de café.

Dans l'avenue, à droite.

Nos 38. Maison du jardinier du jardin.

39. Maison du portier du jardin.

40. Maison et jardin particulier.

41. Maison ci-devant à M. Mazurier ; derrière cette maison est le magasin de l'artillerie du Département de la guerre.

Dans la même avenue, à gauche.

42. Maison particulière.

43. Maison à M. Amabert.

Cour des Poudres, à droite.

44. Régie des salpêtres et poudres.

Même cour, à gauche.

45. Bâtiment de la Raffinerie.

46. Logement du portier de la porte de la Cerisaie.

47 et 48. Maisons particulières.

Cour de l'Orme, à droite.

49 et 50. Maisons de particuliers.

Même cour, à gauche.

51 et 52. Maisons de particuliers.

Cour de la Bastille.

53. Maison particulière.

Tout le reste est libre quoiqu'occupé par L. Saint-Agathe pour les effets du casernement et autres qui tombent en vétusté.

DÉTAIL DE LA MASSE DU TERREIN.

Quant au terrein et couvent des Célestins, il y a très-peu de locataires, mais il est occupé en très-grande partie par les sourds et muets. Il faudroit trouver un endroit commode à cet établissement.

Le magasin à poudre et autres établissemens militaires,

seroient transportés dans l'Isle l'Arsenal, comme je l'ai marqué dans le cours de mon mémoire. Cette Isle rapportoit à la ville 30,000 liv. par an ; mais le fermier qui avoit ce bail vient de le remettre.

Quant aux percés de rues dans le terrein du couvent de Sainte-Marie, ce sera une distribution à faire quand on vendra le couvent ; elles donneront beaucoup d'avantages à la vente de ses biens.

Ce que produiroit la vente des terreins que la démolition de la Bastille laisse à la disposition de la Nation, et de ceux de la suppression de l'Arsenal, que l'embellissement et la richesse du quartier nécessitent, il en résulteroit une forte somme, dont je vais donner les détails.

Le gouvernement qui est abandonné forme une très-grande étendue, et l'autre masse de bâtiment y contigu, n'est uniquement que le local de deux particuliers, lequel tient en superficie 500 toises. Quel vaste terrein pour ces deux régisseurs de poudres !

Le vrai magasin à poudre est dans le jardin de l'Arsenal, ne contenant que 12 toises de superficie ; il se trouve par sa position exposé à être incendié, ce qui causeroit une explosion redoutable ; il y a eu déjà plusieurs tentatives.

La partie la plus occupée de ce vaste terrein, est celle où se travaille le salpêtre. Cet attelier est composé d'un inspecteur et de quinze ouvriers. Cet établissement si précieux, si utile, conduit par un homme habile, produit annuellement une fabrication de salpêtre de la valeur d'un million (1).

Je propose de transporter cet attelier dans l'Isle-de-l'Arsenal ; la ville y trourera plus de commodité, le citoyen plus d'utilité, la nation un grand avantage ; car la superficie qui

(1) Je tiens ce fait de lui-même.

compose les terreins qui font l'ensemble de la Bastille, des fossés, du jardin, des cours de l'Arsenal, des Célestins, du Gouvernement, de la rue de l'Estrapade, de la place actuelle de la Bastille, du mail, contient en superficie 22,201 toises, déduction faite de la place des Boulevards, du quai, des rues, jardin, enfin de tout ce qui reste pour la voie publique.

Les 22,200 toises, à raison de 250 liv. la toise l'une dans l'autre, rendroient à la nation la somme de 5,550,350 liv.

Ce terrein, dont je mets la valeur au plus bas, a pourtant été accordé par le ministre, pour différentes entreprises, qui heureusement n'ont pas eu lieu, à la somme de 1,800,000 l. Les acquéreurs auroient reconvert les déboursés de leurs acquisitions, pour la démolition seulement, de sorte qu'ils auroient eu le terrein pour rien, et peut-être encore du bon. N'est-ce pas là une friponnerie des plus manifestes que l'on auroit faite à l'Etat (1)?

Moyens d'employer les démolitions des bâtisses à supprimer, comme on va le voir.

La suppression des bâtimens, leurs démolitions, la coupe des bois de l'Arsenal, enfin toutes espèces de destructions qui sont sur la superficie projetée, ainsi que les murs des fossés de l'Arsenal, produiroient une somme qui équivaudroit la dépense de l'égoût couvert, à faire le long des fossés, la construction du mur le long du Boulevard, qui servira d'alignement, la plantation d'arbres, les déblais et remblais des terres pour régulariser le sol, le pavé de la Liberté, la chaussée du Boulevard et la plantation d'arbres.

(1) Je tiens ce fait du citoyen Nogaret.

DÉPENSES.

Il est bon d'observer relativement à la dépense, d'après les emplois et détails des démolitions dont je viens de donner l'emplacement, que je n'entre point en ce que l'on seroit dans le cas de payer pour les constructions qui seroient à faire sur-le-champ, comme les monumens de la colonne de la Liberté, les bâtisses nécessaires et pressées à faire à l'Isle-Louvier, pour les magasins de poudre et salpêtre, les magasins d'armes, d'équipemens, les atteliers, l'artillerie, la fonderie des cloches et des canons, le logement des invalides, celui des régisseurs, enfin tout ce qui est nécessaire à la manutention militaire, faire les murs au pourtour de l'Isle, et construire le pont de communication de l'Isle de l'Arsenal à l'Isle Saint-Louis.

La construction de tous genres pour ériger la colonne de la Liberté, tant fondation, fouille, épuisement, rocher, corps-de-garde, fontaines, réservoirs, regards, conduits d'eau, bornes, revers de pavés, plantation d'arbres, base de la colonne, chapiteau, pied-d'estal de la statue, escalier, porte, et généralement tout ce qui entre dans la construction, suivant l'exécution d'après le plan, coupe, profil et élévation que je présente, suivant le détail du devis annexé au projet, et remis au comité d'instruction publique, signé de moi, ce monument coûtera, clé à la main, toute la maçonnerie, charpente, plomberie, serrurerie, menuiserie, pavage, vîtrerie, carrelage, peinture et sculpture à la somme de. . . . . 500,000 liv.

La colonne de la Liberté et la statue au-dessus, seront prêtes pour le 14 juillet 1793, et tous les ans il y sera fait une inauguration qui pourra servir d'époque à la commémoration de la fête de la Liberté.

Je ne demande que 30,000 liv. tous les mois, et les 240,000 l.

restant de six mois en six mois, après la réception : comme ma fortune équivaut à cette somme, je l'affecte et m'oblige à tous dédommagemens, dans le cas où je manquerois à mes engagemens ci. . . . . 500,000 liv.

Plus, pour la statue de la Liberté, d'après les détails qui m'ont été donnés par M. Dumont, sculpteur, en employant les matières qui sont au magasin de la ville, qui ne seroient pas dans le cas de servir, car je suis trop ami des arts pour demander ce qui peut servir à l'utilité de l'instruction, elles ne peuvent être mieux employées qu'à faire cette statue.

Pour modeler la statue, faire le creuset, couler le plâtre, réparer, faire le second creux, tirer un modèle en cire, réparer, faire toutes les armatures en fer, couler plus de 22,000 liv. pesant en matière, poids de statue, faire les frais de la fonte, et pour réparer ladite figure, sortir du creux, et pour frais imprévus, la somme de 30,000 liv. (1).

Pour sortie de l'atelier, transport, et la monter sur le pied-d'estal, échaffauder à ce sujet, pour ce, la somme de. . . . . 10,000 liv.

Quant aux constructions à faire dans l'Isle de l'Arsenal, tant pour les magasins à poudre, d'armes, d'équipemens, artillerie, salpêtre, logement des régisseurs, concierges, commis, caserne d'Invalides, partie des murs de l'Isle, faisant le pourtour, y compris le bâtard d'eau, charpente nécessaire pour l'établissement de ladite construction, enlèvement des terres, fouilles et heberges perdus dans le rivage, ainsi que les fossés de défenses pour le magasin à poudre, dont le plan ne se voit qu'en masse sur le projet général, me réservant, si l'exécution a lieu, d'en donner connoissance avec un détail exact, je me soumets de

(1) D'après l'avis du sculpteur ci-dessus nommé.

dire seulement que ces bâtimens contiendront en superficie 3,110 toises ; que les constructions seront faites selon l'art et le décor convenables, avec la plus grande solidité ; leur élévation ne passera pas deux étages ; la distribution sera faite suivant l'emploi que demande les différens états qu'ils renferment. Cette construction coûtera 700 livres la toise superficielle, en ce que les matériaux de solidité ne doivent pas être épargnés ; comme également si le prix est modique par toise superficielle, c'est que ces ateliers renferment beaucoup de solidité ; mais de l'autre ils laissent des vides dans la distribution pour des ateliers, des remises, des magasins, et en général beaucoup de places vagues : au prix de 700 la toise, fait la somme de deux millions cent soixante-onze mille ci. . . . . 2,171,000 liv.

Plus, pour les murs du pourtour de l'Isle de l'Arsenal, la construction totale coûtera, compris maçonnerie, charpentes, serrurerie, bâtard d'eau, fouille, terrasse, épuisemens, frais de bateaux et faux frais, y compris le mur du magasin à poudre, coupement des héberges, un million cinq cent mille livres. . . . . 1,500,000 liv.

Plus, le pont des deux arches, qui ne sera construit que pour la voie d'une voiture et trotoirs des deux côtés, que j'estime coûter. . . . . 400,000 liv.

Il s'agiroit pour cette opération, d'abord, de donner congé aux petites echopes qui regnent le long de la rue Saint-Antoine, au pourtour de fossés de la Bastille, s'emparer du couvent des filles Sainte-Marie, et tous les bâtimens, église et terroir des Célestins, ainsi que les bâtimens et jardin de l'Arsenal, et aux chantiers de l'Isle-Louvier ; il seroit possible de laisser subsister dans cette isle le pressoir ou laminage qui existe et qui rapporte un loyer. Tout le reste des

propriétés appartient à la nation ; elle n'auroit alors de déboursés à faire que pour quelques légers dédommagemens envers les locataires, dont le nombre est très-petit, puisque d'une part, les locatires des échopes n'ont payé aucun loyer depuis la révolution, et que de l'autre, les marchands de bois ont rendu leur bail à la Ville ; ils se pourvoiront ailleurs pour leur location.

Quant aux maisons qu'il seroit néeessaire d'acquérir, savoir : pour les trois percés rue de la Cérisaie, pour le percé de la rue Jean Beaufire, pour eeux de la place, les deux à l'entrée du faubourg, rien ne portera obstaele, paree que ce ne sera qu'à l'avantage des propriétaires ; car les deux percés dans le terrein des filles Sainte-Marie augmentera près du double la valeur du produit ; et au surplus qui peut ce refuser à un décret de déguerpir sur-le-champ lorsque c'est pour une chose aussi juste et aussi utile au public.

RÉCAPITULATION

De la Dépense générale.

Le monument de la colonne.	500,000 liv.
La statue de Liberté.	30,000
La charpente d'élévation.	10,000
Le mur de l'Isle-Louvier.	2,171,000
La construction dans ladite Isle.	1,500,000
Le pont de communication des deux Isles .	400,000
Total de la dépense.	4,611,000 liv.

La nation se trouve donc dans le moment, pour ériger la place de la Liberté, planter le Boulevard, le jardin national construire l'égoût de la ville, les déblais et remblais

des fossés de la rue Contrescarpe, le percement des rues, le passage desdites rues, la construction dans l'Isle, le mur au pourtour, le pont de communication pour la somme de quatre millions six cent onze mille livres, qu'elle n'a point à tirer de sa caisse, par la vente de 22,201 toises de terrein provenant du nouveau quartier, sur les terreins de la Bastille, Arsenal et dépendances, qui, à raison de 250 liv. la toise l'un portant l'autre, montent à la somme de cinq millions cinq cent quarante mille deux cent cinquante livres. Il résulte de la vente de ces terreins, que, déduction faite de la dépense contenue au projet, la nation jouira d'un bénéfice de neuf cent trente-neuf mille deux cent cinquante livres.

PREUVE.

Par la vente des vingt-deux mille deux cent une toise de terrein, au prix de deux cent cinquante livres la toise, fait la somme de	5,550,250 liv.
Pour la dépense.	4,611,000
Bénéfice	939,250 liv.

Je laisse aux commissaires que l'Assemblée nationale voudra nommer, ou à M. Perronnet, comme premier ingénieur des ponts et chaussées MM. Molinos, Legrand, ou aux architectes nommés par le Département, l'estimation à faire du surplus de mon projet, comme le quai de la Gloire, le pont de la Liberté, la machine hydraulique, l'aqueduc, les conduits, les distributions d'eau, les fontaines, leurs emplacemens.

Je suppose, mon projet admis, que l'exécution s'en fasse, l'avance ne pourroit être prélevée à la caisse nationale que sur les fonds destinés aux ateliers publics, et sur les reve-

nus des terreins à vendre ; dans le cas que la construction auroit lieu, ce terrein augmenteroit de valeur de plus du quart, ce qui produiroit un million trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cent cinquante-cinq liv. ci. . . 1,387,555 liv.

MOYENS D'EXÉCUTION.

Les travaux seroient divisés en 48 parties égales, pour chacune des sections de cette Cité qui auroit droit d'y placer quarante-huit entrepreneurs qu'elles choisiroient dans leur sein, et pour éviter l'embarras et la confusion, ils seroient inspectés par six architectes et un inspecteur général que la nation nommeroit à cet effet. L'on formeroit des blocs par chaque portion ; chaque lot étant ainsi divisé et distribué aux quarante-huit entrepreneurs, l'un ne pourroit empiéter sur l'autre ; ils seroient obligés d'employer, chacun pour ce qui les concerne, tous mâçons, charpentiers, serruriers, menuisiers ; couvreurs, et tous autres artistes nécessaires à ce travail, demeurant dans la même section. Tout étant ainsi disposé, chaque section jouiroit de l'avantage de coopérer lucrativement à cet ouvrage qu'elle pousseroit avec la plus grande diligence, comme elle a coopéré à la prise de la Bastille, sur condition que les ouvriers envoyés des départemens à un nombre fixé, seroient aussi divisés par chaque entrepreneur, mâçons et charpentiers seulement.

Par ce moyen, l'intrigue ne distribueroit pas l'ouvrage à ses connoissances, par intérêt et à tant par cent, comme le font la plupart des architectes nouvellement créés, qui déshonorent même l'art par ce trafic si connu, et qui retarde l'exécution des travaux. Si au contraire la division se fait en quarante-huit lots, il seroit possible que la totalité du projet fût exécutée en moins de deux ans, à dater du 14 juillet pro-

chain ; ce projet rânimeroit l'émulation de plusieurs artistes qui seroient jaloux de faire valoir leurs talens, par la variation du goût, n'étant plus fixés par la régularité qui devenoit trop monotone, et noircissoit plutôt les idées que de les rendre claires. Pourquoi ne connoissoit-on autrefois qu'un ou deux architectes célèbres ? c'est que les monumens n'étoient donnés qu'à un seul, qui maintenoit les autres par une soumission sur la décoration extérieure. Si les artistes n'avoient pas été gênés par ces mêmes architectes, il régneroit dans Paris des variétés agréables et à l'infini : voilà comme la gêne a tenu des hommes qui auroient donné à la nation des lumières qu'elle seroit jalouse de posséder. Un artiste qui brûle de s'élancer avec distinction dans la carrière où la nature l'a conduit s'occuperoit du local, et donneroit à Paris une plantation heureuse sur cette superficie si productive en matériaux, car il n'est pas de sol plus riche pour la bâtisse.

En distribuant les entreprises par portions égales, l'avarice ne seroit pas chez un entrepreneur, qui souvent retient le salaire de l'ouvrier, et néglige ses travaux par la quantité qu'il en a à surveiller. Tout en démontrant la manière d'exécuter ce projet général, je le soumets au concours ; par-là il sera facile de connoître les artistes ; et si je propose une distribution de ces travaux avec autant d'entrepreneurs, c'est parce qu'un seul homme ne peut pas tout faire, et qu'il ne pourroit être supplée que par les commis de son bureau, qui coopéreroient pour lui tant bien que mal aux vues de ce projet.

Comment est-il possible qu'un seul homme puisse régler cinquante mémoires par jour, si ce n'est que par des commis qu'il emploie ? Alors il ne peut pas non plus les vérifier ; il tient un poste où tout son talent se réduit à approuver ce que le temps ne lui a pas permis d'examiner. Eh bien, pour-

quoi donc laisser à un seul homme une place où il est démontré qu'il ne peut la remplir vu son immensité d'affaires ; peut-il faire des millions d'affaires ? il faut qu'il soit sorcier ou faux. Je n'ai pas lâché prise à la Bastille pendant deux ans, et j'ose me flatter qu'elle ne seroit pas démolie, si je n'avois pas montré cette résistance qui a déplu à beaucoup et qui m'occasionna dans le concours que j'ai proposé beaucoup d'ennemis. J'ai fait mon devoir, mon vœu est rempli ; il a fallu, pour cela, que j'abandonne mes autres travaux : tout a été pour ma patrie.

J'ai développé dans mon compte rendu, les contrariétés que j'ai essuyées ; j'ai sacrifié deux années de mon travail à disséminer les vestiges de cette forteresse, j'en sacrifierai d'autres pour l'utilité et la défense de ma patrie ; et pendant tout ce temps, je n'ai pu m'occuper de mon état, ni penser à suivre mes recouvremens. Comment donc se peut-il, je le répète, qu'un seul homme puisse faire pour des millions d'affaires ? Je laisse aux gens de l'art à juger de son travail et du soin qu'il peut y donner, comme entrepreneur.

URGENCE DU TRAVAIL.

LÉGISLATEURS,

Les événemens ont pu empêcher d'entreprendre différens travaux utiles, mais le temps est arrivé où le talent doit être exercé et connu.

Je ne veux pas être choisi exclusivement aux artistes dont les talens sont supérieurs au mien ; je ne vous présente ces plans, je le répète, que pour les mettre au concours.

En desirant qu'un projet civique éternise la nation française par son exécution, il est sans doute précieux que chaque citoyen puisse y concourir, sur-tout quand il s'agit d'élever

un monument à la gloire d'une nation libre, qui ne craint pas de répandre son sang pour conserver sa liberté et soutenir la constitution qu'elle s'est donnée.

Pour consacrer de grands événemens, il faut des monumens qui expriment les causes de leur élévation; c'est ce que je propose dans mon plan général. Mon principal desir seroit seulement d'être chargé de l'exécution de la colonne de la Liberté, renonçant à toutes autres entreprises, comme inspecteur seulement, pour veiller à sa solidité; je m'estimerai heureux si le plan de cette colonne peut satisfaire mes concitoyens; je sais qu'il y a divers projets conçus pour être exécutés sur ce terrein, par des premiers maîtres que j'ai nommés, et sous lesquels j'ai travaillé. Des dessinateurs même que j'ai employés, gens de mérite, peuvent participer à ce concours de génie; je présume que si le mien est agréable, il fera naître au moins des idées heureuses à des artistes qui y concourront.

Laissons les Romains se porter en foule dans leurs contrées; rapprochons-nous des Grecs, qui opposoient les artistes aux artistes; à leur exemple faisons sortir du génie des hommes à talens, des chefs-d'œuvre de goût et d'éclat. Les arts, encouragés par l'espérance du succès, sortiront de l'obscurité et des préjugés; la liberté naissante, cette divine inspiration qui caractérise le génie, s'abandonnera au feu de la composition. Les peintres, les architectes, les sculpteurs; les amateurs concourront tous, et feront disparoître l'ancienne habitude que les artistes se forgeoient de ne point sortir de chez eux, pour les ordres d'architecture, dont il faut en estimer le mérite, qui sera toujours la base de l'artiste; mais je soutiens que chaque siècle a sa forme et son goût, comme autrefois l'ancien régime: aujourd'hui dans le nouveau, nos

lois nous dictent que tout artiste qui a créé et enfanté de belles choses, pourra les produire sous les yeux du public, et recevoir le tribut de louanges qui alimente le génie, et soutient les élèves ou les blâme. Alors ceux qui cultivent les sciences et les arts, pourront se présenter dans la rue; le goût décidera, et la perfection l'emportera. Combien alors verra-t-on d'idées belles et neuves en tous genres!

Si nous n'existions pas sous un gouvernement sage, et si les magistrats établis par un peuple éclairé ne cherchoient pas à encourager le génie, je ne proposerois pas de concours; mais je n'ignore pas que plusieurs architectes se soient occupés de ce même objet; je desire que leurs idées soient aussi économiques que les miennes; le monument que je propose a l'avantage de n'être point onéreux à la nation.

L'abandon des arts est le plus grand fléau d'un empire: c'est ce que l'on a vu dans ce bouleversement actuel. Nombre d'artistes ont été forcés de travailler aux travaux de charité pour ne pas mourir de faim. J'ai vu aux travaux de la Bastille des hommes du premier mérite; ils paroissoient, dans ces atteliers, comme des hommes battus par la tempête, et qu'une forte vague a portés sur le rivage; là, ils attendoient que quelques génies bienfaisans vinssent leur tendre des bras protecteurs (1).

L'établissement de grands travaux dans une ville immense comme Paris est très-nécessaire; il soulage l'indigent, fait revivre le commerce, donne une circulation à à tout, et encourage l'émulation.

Il est d'une bonne administration de diriger à propos l'emploi des sommes qui peuvent servir à alimenter les

(1) Deux cents lettres, dont je suis porteur, le prouvent.

citoyens infortunés, en les employant à des objets nécessaires et généraux ; par-là, l'émulation seroit encouragée depuis le premier jusqu'au dernier ; chacun concourroit à donner essor à son génie, et l'on éviteroit d'énormes dépenses, qui ne donnent aucun avantage.

Des déprédations se faisoient sans cesse au travaux de charité ; l'on y dépensoit 22,000 liv. par semaine. L'artiste indigent n'en profitoit pas; il n'avoit que ses 20 sous par jour; mais des lâches fainéans, des bandits qui venoient de toutes parts recevoir leur argent pour avoir paru un quart-d'heure seulement. Que de pillage s'est-il fait (1) ! Et cela vient de ce qu'il falloit employer vagabonds et autres dans ces ateliers, après sur-tout la suppression de ceux de Montmartre.

Je demande quel avantage la nation a retiré de ces travaux ? Je dirai que loin de procurer quelque chose d'utile, d'agréable, ils n'ont absolument que dégradé les endroits où l'on les établissoit. Pourquoi n'avoir pas employé ces mêmes hommes à différens établissemens utiles, chacun suivant son talent.

Le département de Paris peut donc dès-à-présent commencer les travaux que je présente, puisque dans la partie du projet de monument et de l'isle, il n'y a point d'acquisition à faire pour le moment. Ces fonds seroient au moins employés plus utilement qu'aux ateliers de charité, où beaucoup d'hommes devenus fainéans, pourroient se vendre à nos ennemis faute d'emploi ; car il est des hommes malheureux qui ne travaillent que pour ceux qui les occupent,

(1) Je tiens d'un commis des travaux publics, qu'il a été dépensé, pour les travaux de ces fainéans, 1,728,000 liv. demandez au lieutenant de Maire et aux Administrateurs, qui le justifieront.

n'importe l'ouvrage et l'opinion; la misère quelquefois les fait vendre au plus offrant et dernier enchérisseur, comme ces filles prostituées, ces propriétés publiques.

Je chéris l'homme de bien, et je veux au moins en mourant laisser un regret dans le cœur des braves citoyens. Vivre libre ou mourir, être honnête homme et utile à ma patrie jusqu'à mon dernier soupir, être l'ennemi des fripons et des intrigans, être utile par mon état, par mes conseils, ma fortune même pour ma patrie, voilà mes vœux, voilà mon serment!

Puisse doubler mon courage excité par le patriotisme le plus ardent, qui dans ce moment fait agir ma foible plume! Le projet que j'ai présenté est pour anéantir à jamais ce lieu de servitude, en y retraçant le champ de la liberté et la gloire de la première nation du globe. J'ai cru que, pour consacrer de grands événemens, il falloit des monumens qui parlassent aux yeux de tous les hommes; qu'à la vue de tout ce qui les frappera, leurs ames s'électrisassent. Le génie de la Liberté, debout sur le despotisme écrasé, nous fait respecter des autres nations. Les inscriptions françaises apprendront aux voyageurs que la France est devenue la patrie commune et le foyer des hommes libres, à compter du 14 juillet 1789, sous le règne d'une dynastie dont le chef régénère sa famille, et a juré de rendre son peuple heureux.

La place de Liberté décorée des armes de nos conquêtes, l'impression de ce monument deviendra par sa simplicité plus noble et plus durable, et causera un progrès plus rapide chez les hommes.

Trop heureux si, acceptant mon projet comme architecte,

je puis ériger ce monument comme inspecteur ; je le répète, voilà ma seule ambition : ce sera la plus belle récompense que je reconnoîtrai avoir reçue de la nation, dont je me fais gloire d'être citoyen soldat, et un des premiers défenseurs de ma patrie, que je soutiendrai jusqu'à la dernière goutte de mon sang, comme fidèle observateur des loix. Tels sont les devoirs que je me suis imposés, et que jure d'exécuter fidèlement.

PALLOY.

PLAN GÉNÉRAL DES TERREINS DE LA BASTILLE, ARSENAL, FILLES S.te MARIE, CELESTINS, ISLE LOUVIER, ET DEPENDANCES APPARTENANTS AU DOMAINE NATIONAL,

Levé en 1790 l'An 2. de la Liberté par Palloy.

AUX ARTISTES DE LA FRANCE.

ON se rappelle la séance mémorable qui eut lieu à l'Hôtel de Ville le 17 juillet 1789. On sait que Louis XVI s'y rendit, accompagné de plusieurs députés aux Etats-généraux, et qu'il y prit la cocarde nationale ; dès-lors ce prince fut déclaré le régénérateur de la liberté nationale, le restaurateur de la prospérité publique, le père du peuple (1).

Monsieur Corny, procureur de la ville, vota l'érection de la statue pédestre du monarque, sur l'emplacement de la bastille, pour consacrer à la fois, la prise de cette forteresse, l'époque de la liberté française, et la démarche du Souverain.

Présent à la séance, je pris à l'instant même, publiquement et en présence du Roi, des députés aux Etats-généraux, des braves électeurs de 89, et d'un très-grand nombre de citoyens, l'engagement de dresser le plan, tant du monument à élever sur les débris de la bastille que de la statue a ériger, sans prétendre néanmoins être chargé de l'exécution comme architecte, quoique j'eusse reçu l'ordre, depuis le décret, de mettre sur le champ des ouvriers et de m'approvisionner de matériaux.

Je me plais à rendre justice aux talens ; et persuadé qu'il existait plusieurs artistes auxquels l'exécution pouvait être confiée de préférence a moi, je demandai le concours, et c'est un article du décret fait en ma faveur. (2) Néanmoins je préparai tout, pour la construction de la Colonne nationale, afin que la première pierre en fut posée le 14 juillet suivant, en présence du Corps-Législatif et du Roi ; la fête ayant été décrétée : me réservant le plaisir de faire passer à ces mêmes artistes le plan, le mémoire, le modèle à chaque chef lieu de département, tel que je l'ai déposé le 11 mars dernier au comité d'instruction publique, offre que je réitère par la pétition ci-jointe imprimée par ordre du Corps-Législatif, à la suite de laquelle se trouve l'extrait du procès-verbal, en date du premier de ce mois.

Je suis bien, avec ces sentimens de fraternité, le plus dévoué de vos confrères et compatriotes

PALLOY.

Ce 8 juillet l'an 4 de la liberté française.

(1) Voyez les procès-verbaux des Electeurs par M. Duveryer.

(2) Telle a été ma demande, voyez le décret du 12 mars

RAPPORT

Sur la Pétition présentée le 11 mars 1792, par le Patriote PALLOY,

FAIT A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

AU NOM DU COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE,

Par Emmanuel PASTORET, Député du département de Paris.

Le 16 Juin 1792, l'an quatrième de la Liberté.

Messieurs,

Le 11 mars, vous avez renvoyé au comité d'instruction publique une pétition et un plan de Pierre-François Palloy, architecte entrepreneur, pour l'exécution d'un monument consacré à la liberté sur le terrein de la Bastille.

Le zèle et le patriotisme de ce citoyen sont connus; il partagea la gloire de renverser cette forteresse redoutable, où le despotisme enchaîna si souvent les amis courageux de la philosophie et de la liberté. Chargé de démolir la Bastille, il s'est servi de ses débris mêmes qu'il a acquis pour en perpétuer l'effroi dans tous les départemens de l'empire. Il a purifié, d'ailleurs, tous les élémens qui la composaient, en faisant de ses chaînes des médailles civiques, en gravant sur ses pierres l'image des bienfaiteurs de la patrie. Aujourd'hui il vous propose de purifier le terrein même qui la porta, en y formant une place qui s'appelleroit *Place de la Liberté*, et au milieu de laquelle s'éléverait une colonne simple et majestueuse. La première pierre en serait placée le 14 juillet, par une députation de l'assemblée nationale.

Le plan de la colonne, de la place, des rues nouvelles qui y aboutiraient a été mis sous vos yeux par M. Palloy. Il pourrait être chargé des préparatifs nécessaires pour poser la première pierre le 14 juillet prochain; mais votre comité ne croit devoir se livrer à aucun détail sur la construction en elle-même. Ce sera au pouvoir exécutif à combiner les différens plans, et à les comparer avec ceux qui ont été présentés ou qui pourraient l'être. Le concours nous a paru le moyen le plus naturel d'exciter les talens, et de choisir entr'eux. Nous avons pensé qu'il ne devait pas être borné aux artistes de Paris; tous ceux de l'empire ont

un droit égal à consacrer leur génie à ce monument triomphal de la liberté. La France entière l'a conquise, cette liberté ; les citoyens de la France entière seront admis à en éterniser la mémoire.

Vous nous avez encore chargés de vous présenter le moyen de donner à M. Palloy *un témoignage* (ce sont les propres termes de votre décret), *un témoignage de la reconnaissance nationale.* Une concession dans le terrein de la Bastille est la récompense la plus simple et la plus honorable. L'étendue en sera déterminée quand la valeur le sera elle-même ; et vos comités réunis d'instruction publique et des domaines vous en proposeront la fixation dès qu'ils auront reçu du ministre de l'intérieur, les éclaircissemens nécessaires.

Alors aussi, Messieurs, vous prononcerez sur la vente ou l'emploi du vaste emplacement qui formait l'enceinte de la Bastille, ou qui l'environnait. Il produira cinq à six millions, si nous en croyons M. Palloy ; et, selon lui encore, 500,000 liv. peuvent suffire pour lui donner une destination nouvelle. M. Palloy ajoute même que plusieurs citoyens offrent d'y concourir, comme ils ont déja, il y a trois ans, concouru par leurs efforts civiques, à détruire le séjour de l'esclavage ; mais, d'ici à ce moment, vous penserez sans doute qu'il est indispensable de faire démolir, jusqu'en leurs fondemens, ces tours, monumens honteux de servitude et de vengeance. Il ne faut pas qu'un seul de ses débris, dans sa forme antique, puisse encore épouvanter les regards et la pensée des citoyens timides, ni flatter, dans les ennemis de la raison et de la justice, une espérance inutile et criminelle.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée nationale du 16 *juin* 1792, *l'an quatrième de la liberté.*

L'Assemblée nationale, après avoir entendu le rapport de son comité d'instruction publique, sur la pétition du patriote Palloy, architecte entrepreneur, pour l'érection d'un monument consacré à la liberté, et sur la manière de donner à ce citoyen un témoignage de la reconnaissance nationale, considérant que l'époque du 14 juillet est très-prochaine, décrète qu'il y a urgence.

L'Assemblée nationale après avoir décrété l'urgence, décrète ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Il sera formé sur l'ancien terrein de la Bastille, une place qui portera le nom de place de la Liberté.

ART. II.

Il sera élevé au milieu de cette place une colonne surmontée de la statue de la Liberté.

ART. III.

La première pierre des fondations sera posée le 14 juillet prochain, par une députation de l'assemblée nationale, dans le lieu sur lequel la colonne sera élevée ; le pouvoir exécutif donnera à cet égard les ordres nécessaires. (1)

ART. IV.

Les plans, dessins et devis de Pierre-François Palloy, sont renvoyés au pouvoir exécutif pour les examiner, les comparer avec tous ceux qui ont été présentés ou qui pourraient l'être, et en rendre compte ensuite à l'assemblée nationale.

ART. V.

Il sera ouvert à cet effet, pendant quatre mois, un concours où les artistes de tous les départemens de l'empire seront invités.

ART. VI.

L'Assemblée nationale voulant, conformément à son décret du 11 Mars dernier, donner à Pierre-François Palloy, un témoignage de la reconnaissance publique, lui accorde une portion des terreins qui formaient l'emplacement de la Bastille ; cette portion sera déterminée par un décret particulier, sur le rapport des comités réunis des domaines et d'instruction publique.

ART. VII.

L'Assemblée nationale se réserve de statuer sur la vente ou l'emploi de tout le reste du terrein, d'après les plans qui lui seront présentés pour la formation de la place.

---

(1) La fondation sur laquelle doit être assise la colonne est exécutée, fondée sur la tour qui se nommait *Tour de la liberté*, et qui était jadis, avant que les despotes eussent fait une bastille, le pavillon de la liberté.

ART. VIII.

La démolition des tours de la Bastille sera incessamment achevée. (2)

Collationné à l'original, par nous secrétaires de l'Assemblée nationale, à Paris, ce 18 *Juin* 1792, *l'an quatrième de la Liberté.*

Signé, CAMBON, *fils aîné.*
N. QUINETTE, MESLET, *secrétaires.*

Je soussigné, certifie que l'extrait ci-dessus est conforme à la minute du décret du 16 Juin 1792, sanctionné le 27 du même mois, à Paris, le 29 Juin 1792, l'an quatrième de la Liberté.
Signé RONDONNAU, *garde des archives du sceau.*

PÉTITION

DE P. F. PALLOY, Patriote,

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE;

Relative au cérémonial à observer pour la pose de la première pierre du monument érigé à la Liberté dans l'emplacement de la Bastille, le 14 *juillet* 1792, *fête de la Fédération, et remercier l'Assemblée du décret qu'elle a rendu en sa faveur le* 16 *juin dernier*

Le premier juillet 1792, l'an 4e. de la Liberté;

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

LE roi a sanctionné, le 27 du mois dernier, le décret que vous avez rendu le 16 juin précédent, sur le rapport du comité d'instruction publique, pour l'érection d'un monument consacré à la Liberté.

---

(2) Celle-là n'a pas été exécutée.

Cette loi contient, Messieurs, en ma faveur, une disposition d'autant plus chère à mon cœur, que vous avez voulu m'accorder un témoignage de la reconnaissance publique dans le lieu même où, dès l'instant de la révolution, à l'époque du 14 juillet 1789, je me suis livré tout entier aux mouvemens de mon patriotisme, qui a été et sera sans bornes.

Ce sentiment, Messieurs, je le conserverai intact jusqu'au dernier souffle de ma vie, et toujours je saurai me rendre digne de la bienfaisance nationale envers moi.

Le jour approche, Messieurs, où vons avez décrété que sera posée la première pierre des fondemens de la colonne surmontée d'une statue de la Liberté; c'est à l'Assemblée nationale qu'il appartient de déterminer le cérémonial qui sera observé dans cette circonstance.

Je me suis empressé, pour faciliter le passage à l'Assemblée nationale, de faire les premiers préparatifs, tels que le déblaiement des terres, les fouilles et l'applanissement du local, ainsi que la construction des gradins, pour mettre mes concitoyens à portée de participer à cette auguste cérémonie; témoins de la purification que ce sol va éprouver par votre présence, celle du roi, à la pose de la première pierre du monument national que vous avez décrété dont les fondations seront élevées à la superficie seulement, et sur la tour appelée la Liberté, au niveau du sol de la place.

Un artiste célèbre, le sieur Dumont, travaille en ce moment à graver la table d'airain où sera inscrite la déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Le code de la Constitution, avec l'acceptation du roi, sera pareillement gravé sur des lames de cuivre en forme de livre relié en plomb.

Ces deux mémorables ouvrages, ensemble les différentes médailles (purifiées au feu par le sieur Ferrandine), que j'ai eu l'honneur de présenter aux députés de l'Assemblée nationale constituante, de l'Assemblée nationale législative, au roi, à ses ministres, aux braves électeurs de 1789; comme aussi les portraits du premier des présidens de chaque assemblée (1), et celui du premier roi des Français : *le tout sera renfermé dans une boëte de bois de cèdre*, incorruptible *par sa nature, revêtue d'une enveloppe en plomb; sous cette boëte seront placées les cendres recueillies dans l'endroit où ont été brûlés les derniers vestiges de la féodalité et de l'aristocratie.*

(1) M. Bailly, de l'Assemblée constituante, M. Pastoret, de la législative.

Au surplus, Messieurs, ce dépôt contiendra tels autres monumens historiques que l'Assemblée nationale voudra décréter.

La pierre qui recevra ce dépôt sacré, ainsi que celle qui le recouvre, pésera douze mille.

Tous les instrumens et outils nécessaires à cette cérémonie sont prêts, et proviennent des ruines de la Bastille; lesquels outils, après la cérémonie faite, seront déposés aux archives de la nation, où à tel autre endroit que l'Assemblée nationale jugera convenable.

Les marchands carriers et chaufourniers des environs de Paris, se sont empressés d'amener chacun un échantillon des matériaux nécessaires à l'établissement de la dernière assise des fondations de la colonne, sur laquelle sera posée la première pierre qui formera le point central de la place de la liberté dont vous avez décrété la formation.

Je prie M. le président, de vouloir bien consulter l'Assemblée à l'effet d'approuver l'envoi sous son cachet, de l'offrande que je fais aux artistes de l'Empire des quatre-vingt-trois départemens; savoir, le modèle de colonne de la Liberté que je lui ai présenté, le projet général avec le prospectus, les plans, coupes, profils et élévations, ensemble le plan de l'ancien sol de la Bastille, le plan des situations actuelles de l'arsenal, du couvent de Sainte-Marie, des Célestins, de l'Isle-Louvier et ses dépendances, terreins nationaux, sur lequel mon projet général est établi.

L'Assemblée nationale s'est réservé, par son décret du 16 juin 1792, de statuer sur la vente et l'emploi desdits terreins.

L'objet de cet envoi, Messieurs, est d'exciter l'émulation des artistes des quatre-vingt-trois départemens, et de leur faciliter sans déplacement, par l'examen des plans, des localités et du modèle, le moyen de donner à leur génie tout l'essor dont il est susceptible.

EXTRAIT
DU PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Du Dimanche premier juillet 1791,

L'an quatrième de la Liberté.

Le sieur Palloy, après avoir remercié l'Assemblée des témoignages flateurs accordés à son civisme, offre d'envoyer sous le cachet de l'Assemblée, aux Artistes de l'Empire, le modèle de la colonne de la Liberté, son prospectus et ses plans au nombre de 83 qu'il dépose sur le bureau, afin d'exciter l'émulation des Artistes des 83 départemens, et leur faciliter, sans déplacement, les moyens de donner à leur génie tout l'essor dont il est susceptible.

L'Assemblée décrète l'impression de l'adresse, la renvoie au Comité d'instruction publique, et admet le pétitionnaire aux honneurs de la séance.

Collationné à l'original par nous Secrétaire de l'Assemblée nationale, a Paris, ce 7 juillet 1792, l'an quatrième de la Liberté.

DELAUNAY, d'Angers, Secrétaire.

QUINETTE,

VINCENT.